



actes

du conseil général

année LXVII juillet-septembre 1986

N. 318

organe officiel
d'animation
et de communication
pour la
congrégation salésienne

Direction Générale
Oeuvres de Don Bosco
Rome

actes

du Conseil Général de la Société Salésienne de Saint Jean Bosco

ORGANE OFFICIEL D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION POUR LA CONGRÉGATION SALÉSIENNE

N° 318

67e année
juillet-septembre
1986

1. LETTRE DU RECTEUR MAJEUR	1.1 Père Egidio VIGANÒ L'Association des Coopérateurs salésiens	3
2. ORIENTATIONS ET DIRECTIVES	(absentes dans ce numéro)	
3. DISPOSITIONS ET NORMES	3.1 L'Économe général Père Omero PARON Le compte rendu administratif	46
4. ACTIVITÉS DU CONSEIL GÉNÉRAL	4.1 Chronique du Recteur majeur 4.2 Chronique des Conseillers	50 51
5. DOCUMENTS ET NOUVELLES	5.1 Lettre du Saint-Père au Recteur majeur 5.2 «Règlement de vie apostolique» des Coopérateurs salésiens Décrets d'approbation et de promulgation 5.3 Lettre du Recteur majeur au Saint- Père, concernant la béatification de Pie IX 5.4 Décrets de béatification des Mar- tyrs salésiens Mgr Versiglia et le Père Caravario 5.5 Évêques salésiens 5.6 Le Président confédéral des Anciens Élèves de Don Bosco 5.7 Confrères défunts 1986	64 64 68 68 74 75 76

Editions S.D.B. hors commerce

Direction générale des Oeuvres de Don Bosco

Boîte postale 9092

Via della Pisana, 1111

I - 00163 Rome-Aurelio

S.G.S. - Rome

1. LETTRE DU RECTEUR MAJEUR

L'ASSOCIATION DES COOPÉRATEURS SALÉSIENS

1. Présentation aux confrères: L'action persévérante de Don Bosco - De Don Rua à nos jours - C'est l'heure d'un nouveau départ.
2. À la lumière du chemin parcouru par le Fondateur lui-même nous considérerons: - L'importance d'une refonte du Règlement - Les étapes du discernement - La souplesse d'un charisme vivant - La responsabilité des animateurs.
Les aspects essentiels de votre identité de salésiens séculiers: L'énergie de la charité chez les laïcs - L'esprit salésien de Don Bosco.
Le nouvel élan de l'Association: Activités attendues - Un mouvement spirituel. - La présence vivante de Marie Auxiliatrice.

Rome, en la fête du Sacré-Coeur, 1986

Chers Confrères,

Recevez tout d'abord les salutations cordiales de tous les membres du Conseil général unies aux miennes. Nous sommes en session plénière; nous prions et travaillons intensément pour vous.

Par la présente, je désire vous inviter à lire avec attention la lettre que j'adresse aux Coopérateurs et que je vous offre dans ce numéro des Actes.

Comme vous le savez, le 9 mai dernier, le Siège Apostolique, par décret de la Congrégation des Religieux et des Instituts séculiers, a approuvé le nouveau texte du «*Règlement de vie apostolique*» de l'Association des Coopérateurs salésiens. Il faut souligner cette date parce que 110 ans plus tôt, précisément le 9 mai 1876, le Pape Pie IX, grand ami de Don Bosco et son guide dans son oeuvre de Fondateur, avait agréé la «Pieuse Union», dont notre bien-aimé Père avait soigneusement rédigé le Règlement, après l'avoir pratiqué et testé.

Quant à moi, j'ai voulu promulguer cet important document quelques jours plus tard, le 24 mai, en la fête de Marie Auxiliatrice et dans la basilique même du Valdocco remplie de fidèles et de membres de notre Famille.

Pour nous tous cet événement revêt une importance vitale.

L'action persévérante de Don Bosco

Don Bosco n'a pas estimé que sa mission de Fondateur fût achevée, quelque longue et tourmentée qu'elle ait été, avant d'avoir donné une structure solide et son identité à cette Association. Elle était déjà présente, comme en germe, dès le début de l'oeuvre des Oratoires.

Après l'approbation, en 1876, Don Bosco apporta personnellement tous ses soins à l'organisation et à la diffusion de l'Association des Coopérateurs. À cette fin, il lança, dès 1877, le Bulletin salésien, et il formula, à l'adresse des confrères, des instructions et des directives précises.

Encore en 1877, au cours du premier Chapitre général, auquel il attribua une particulière importance, («Je désire que ce Chapitre fasse époque dans la Congrégation, de manière que, si je mourais, toutes choses soient déjà ordonnées et bien au point»),¹ il voulut que l'on traite (dans la quatrième Assemblée plénière) la question des Coopérateurs et celle du Bulletin salésien: «l'Association est pour nous très importante. Elle est l'âme de notre Congrégation et le lien qui nous permet de faire le bien avec l'accord et l'aide des bons chrétiens qui, dans le monde...vivent pratiquement selon l'esprit des salésiens...Ces Coopérateurs

1. MB 13, 243

doivent se multiplier le plus possible... Les Directeurs, et en général tous les confrères salésiens, devront toujours parler en bien de cette Association, afin d'augmenter le nombre de ses membres... Mais qu'on n'invite pas des personnes à devenir Coopérateurs qui ne soient déjà connues pour leur piété et leur probité».²

2. cf Marcel Verhulst, I verbali del primo Capitolo generale salesiano - 1877, Edizione critica, UPS 1980; pp. 126-141 et pp. 366-372. Thèse de doctorat (dactylographiée).

Don Bosco prit sur lui de faire les premières conférences pour assurer l'orientation et la consolidation de l'Association. On lit dans les «Memorie biografiche» qu'au mois de janvier 1878, Don Bosco tint la première conférence, à Rome, dans l'église des Nobles Oblates de «Tor de' Specchi», en présence du Cardinal Monaco La Valletta, Vicaire de Sa Sainteté. Et le 16 mai il tint une seconde conférence, à Turin, dans l'église de saint François de Sales.³ Il insistait souvent sur les modes d'apostolat propres aux Coopérateurs, sur leur importance providentielle et sur les «grandes choses» que le Seigneur daignerait opérer par eux et par nous avec eux.

3. cf MB 13, 624 sq.

Petit à petit se précisèrent aussi les normes et l'organisation.

Les Coopérateurs depuis Don Rua jusqu'à nos jours

Don Rua, au cours du dixième Chapitre général, en 1904, était déjà en mesure de donner quelques directives pour la promotion de l'Association, sous forme d'un règlement en 37 articles, «à l'usage des confrères salésiens concernant la Pieuse Union des Coopérateurs».

On y lisait:

— que *chaque salésien* «ait soin de faire connaître

et de faire apprécier toujours plus cette Pieuse Union»;

- que *les Provinciaux* «désignent un confrère pour s'occuper, avec eux et sous leur dépendance, de tout ce qui regarde le développement et le fonctionnement régulier de la Pieuse Union dans leur Province»;
- que *dans chaque maison* «il y ait un responsable des Coopérateurs qui aide le Directeur».

L'exhortation finale reproduisait les paroles du Règlement de Don Bosco: «Que tous les membres de la Pieuse Société salésienne considèrent les Coopérateurs comme autant de frères en Jésus-Christ et les aident chaque fois que cela pourra servir à la plus grande gloire de Dieu et au bien des âmes». ⁴

Après le Concile Vatican II, et au cours du Chapitre général spécial, les capitulaires qui avaient étudié le thème de la «Famille salésienne» et repensé la vraie identité du Coopérateur, rédigèrent une réponse au message que les Coopérateurs leur avaient adressé. Cette réponse déclarait: «Dans une fidélité dynamique à notre Fondateur, nous nous déclarons décidés et prêts à revitaliser votre Association, pour que, finalement, se réalise ce projet génial, si cher à notre Fondateur. Nous avons pris clairement conscience que ce serait une véritable trahison si nous n'arrivions pas à faire ce travail, et nous croyons que c'est avec raison que vous avez lancé votre appel». ⁵

Cet engagement solennel se trouve affirmé explicitement dans nos Constitutions approuvées par le Siège Apostolique (1984). Elles précisent que les salésiens portent une responsabilité particulière à l'endroit des Coopérateurs ⁶ et elles confient, au Conseiller pour la Famille salésienne, la tâche

4. cf Guido Favini, *Il cammino di una grande idea*, LDC Turin 1962, p. 199

5. CGS 734

6. Constitutions (C) 5

7. C. 137

d'«orienter» et d'«aider» les provinces «afin qu'elles développent dans leur territoire l'Association des Coopérateurs salésiens». ⁷

8. Règl. 38

De plus, les Règlements déclarent: «Chaque communauté se fera un devoir de soutenir et de développer, pour le bien de l'Église, l'Association des Coopérateurs salésiens. Elle contribuera à la formation de ses membres, fera connaître cette vocation et s'attachera à la promouvoir, surtout parmi les jeunes les plus engagés et les collaborateurs laïcs». ⁸

9. Règl. Coop. 23

Pour sa part, le Règlement des Coopérateurs dans son texte rénové, après avoir décrit le ministère du Recteur majeur qui, en sa qualité de Modérateur suprême de l'Association «en garantit la fidélité au Projet du Fondateur et en favorise la croissance», rappelle le rôle particulier et indispensable des Provinciaux et des Directeurs: «Les Provinciaux salésiens, dans le contexte de leurs responsabilités propres, à l'intérieur de la Société de St.François de Sales, rendent présent, sur leur territoire, le ministère du Recteur majeur auprès de l'Association. Avec la collaboration des Directeurs, ils assurent, avant tout, les liens de l'unité et de la communion. Ils pourvoient à l'assistance spirituelle des centres et engagent leurs propres communautés dans l'accomplissement généreux de ce service d'animation des Coopérateurs». ⁹

C'est l'heure d'un nouveau départ

Chers Provinciaux, chers Directeurs et vous tous, chers Confrères, ces rappels de toute notre tradition et de notre Règle de vie sont une invitation urgente adressée à notre zèle apostolique. Si

nous voulons une reprise intégrale du charisme de Don Bosco, en ce temps de préparation aux fêtes du centenaire (1988); nous devons nous sentir chargés de «responsabilités particulières» dans l'animation et la promotion d'un «vaste mouvement de personnes»,¹⁰ et en particulier de l'Association des Coopérateurs. Dès nos origines, ils ont partagé notre mission auprès des jeunes et du peuple. Aujourd'hui cette mission nous pose, sans relâche, des questions qui vont au-delà des oeuvres existantes.

10. C. 5

Le projet de Don Bosco, touchant les Coopérateurs, nous fait percevoir l'audacieuse et authentique dimension apostolique du charisme salésien, dans l'union de forces nombreuses, pour le service du Royaume. Avec les Coopérateurs, nous assumons une même mission!

Pour eux nous sommes les frères «consacrés», «le lien sûr et stable, expressément voulu par Don Bosco,... (pour être) le centre de propulsion de ce mouvement de baptisés».¹¹

11. CGS 732

Ils sont pour nous, selon la vigoureuse affirmation de Don Bosco, «une Association très importante et l'âme même de notre Congrégation». En effet, les Coopérateurs nous incitent à une fidélité plus grande et plus dynamique à notre vocation salésienne commune,¹² nous rappelant le critère permanent de notre action apostolique: «l'expérience de l'Oratoire».¹³

12. CGS 733

13. C. 40

Cette «expérience de l'Oratoire» appelle, bien au-delà des besoins propres de nos oeuvres, de nombreux ouvriers, en plus de la présence nécessaire des Salésiens et des Filles de Marie Auxiliatrice.

En effet, les besoins de la jeunesse sont si nombreux et si graves, qu'ils exigent des forces

d'intervention toujours plus abondantes; le champ de l'action éducative et culturelle est si complexe, qu'il rend nécessaire, en plus de la présence de consacrés et de prêtres, celle de généreux laïcs actifs et compétents; la problématique des jeunes est si vaste et si mouvante qu'elle réclame, en plus du renouvellement des précieuses oeuvres existantes, l'inventivité et l'audace de nouvelles présences apostoliques, dans des secteurs où, bien souvent, seuls des laïcs auront accès et pourront agir efficacement.

La mission salésienne, à la lumière de ce que les Coopérateurs peuvent lui apporter, nous interdit de nous enfermer dans nos maisons et nous fait acquiescer ce regard social et ecclésial qui poussait notre Père à rechercher des forces nombreuses pour répondre aux problèmes des jeunes et du peuple.

Il importe surtout de souligner la raison fondamentale qui touche à notre identité même d'héritiers du patrimoine de Don Bosco. Après l'approbation postconciliaire de nos Constitutions (1984), et de celles des Filles de Marie Auxiliatrice (1982), la récente approbation du «Règlement de vie apostolique» des Coopérateurs (1986) nous donne une vision complète de la manière de renouveler et de vivre le charisme de Don Bosco dans le présent et pour l'avenir.

Ce charisme est confié simultanément et en ordre principal à ces trois Groupes centrés sur le ministère d'unité dévolu au Successeur de Don Bosco. Nous devons dès lors prendre conscience qu'une ère nouvelle s'ouvre pour notre Famille et que les exigences d'une fidélité entière à notre Fondateur se sont faites plus concrètes et plus vastes.

Dans cette perspective, nous comprenons

mieux pourquoi doit grandir l'union des esprits et la collaboration dans les entreprises de ces trois Groupes de la Famille salésienne, pour le plus grand bien d'ailleurs des autres Groupes. Nous ne devons pas nous replier passivement sur la défense des objectifs atteints; il nous faut retrouver ce dynamisme animateur d'un «Mouvement de personnes», dynamisme qui caractérisait l'apostolat si entreprenant de Don Bosco.

Il disait dans une conférence aux directeurs, en 1876 : «Si un pauvre prêtre, n'ayant rien, et moins que rien, qui était pris pour cible par tous et de tous côtés, a pu mener les choses au point où elles en sont; je le répète, si un seul, dépourvu de tout, a fait ce que vous voyez, quel bien le Seigneur ne doit-il pas s'attendre de trois cent trente hommes (c'était le nombre des confrères cette année-là!), bien portants, solides, de bonne volonté, savants et munis des puissants moyens dont nous disposons à présent? Que ne pourrez-vous pas réaliser, avec l'aide de la Providence?

Le Seigneur attend de vous de grandes choses; je les vois clairement et distinctement, dans toutes les directions... Si dans un an quelqu'un me rappelle ce que je viens de dire, je pourrai vous faire voir les grandes choses que le Seigneur a daigné commencer durant cette année (il faisait allusion à la fondation de l'Association des Coopérateurs) ...Ces choses...alors que je serai déjà dans mon éternité, auront de grandes conséquences pour le salut des âmes et la plus grande gloire de Dieu. Elles seront une aide pour l'Église universelle et feront la gloire - laissez que je dise le mot - oui, la gloire de notre Congrégation... Vous mêmes serez étonnés, stupéfaits de voir comment vous aurez pu faire tout cela à la face du monde et pour le bien de

la société humaine». ¹⁴

Chers Confrères, dans ces conditions, il faut vraiment que chaque Province relance l'Association des Coopérateurs. Tout confrère devrait avoir une copie du nouveau Règlement de l'Association: cette lecture nous aiderait à mieux comprendre l'article 5 de nos Constitutions ainsi que les articles 36, 38, 39 de nos Règlements.

Il faut en outre que le Provincial, avec son Conseil et avec les Directeurs, étudie ce document pour renouveler et intensifier les initiatives à prendre dans nos maisons. Il s'agit d'une partie vivante de notre charisme; Don Bosco y voyait la possibilité de faire de «grandes choses». Ce n'est pas une oeuvre supplémentaire; elle fait partie de nous-mêmes; elle constitue un grand apport d'énergie au bénéfice du «Mouvement»; elle porte en elle la promesse d'une plus intense fécondité; c'est une croissance dans la fidélité à notre Fondateur et une exigence de l'identité salésienne.

Notre Père concluait de la façon suivante la conférence aux directeurs que nous citions plus haut: «C'est le Seigneur lui-même qui a été l'initiateur de l'entreprise. C'est Lui qui lui a donné le développement et la croissance qu'elle a, c'est Lui qui, à l'avenir, la soutiendra et la conduira à son accomplissement. Le Seigneur est prêt à faire toutes ces grandes choses qui contribueront à une merveilleuse augmentation du nombre des confrères. Il ne nous demande qu'une chose: ne pas nous rendre indignes de tant de bonté et de miséricorde. Aussi longtemps que nous correspondrons à ses grâces par le travail, la moralité, le bon exemple, le Seigneur se servira de nous. Vous serez surpris que tant de choses aient pu se réaliser et que vous ayez été capables de les faire... Nous devons nous exclamer

mer: 'Omnia possum in Eo qui me confortat'». ¹⁵ 15. MB 12, 83

Chers Confrères, qu'une réflexion soutenue, sur la lettre aux Coopérateurs (présente dans ce numéro des Actes) et sur le nouveau Règlement, vous inspire des résolutions pratiques dans toutes les Provinces et dans toutes les Maisons.

Que Don Bosco intercède pour nous et nous anime!

Affectueusement vôtre,

Don F. Viganò

Rome, en la fête du Sacré-Coeur, 1986

Chers Coopérateurs et Coopératrices,

Le 24 mai dernier, en la solennité de Notre-Dame Auxiliatrice, j'ai promulgué le texte rénové de votre «Règlement de vie apostolique», à Turin, dans la basilique du Valdocco pleine de monde: l'événement était riche de sens et de promesses. Ce document, fruit de tant de prières et de tant de travail, garantit à votre Association son identité salésienne et ecclésiale et lui permet de prendre sa vraie place dans l'actuelle préparation au troisième millénaire de la Foi chrétienne.

Avec l'approbation pontificale de votre Règlement, s'achève l'oeuvre de consolidation postconciliaire des *trois grandes colonnes de la Famille salésienne* posées par Don Bosco: les Salésiens, les Filles de Marie Auxiliatrice et les Coopérateurs. Ensemble et audacieusement apostoliques nous serons les principaux titulaires de la Vocation salésienne pour les temps à venir.

La promulgation de ce Règlement acquiert, dans ce contexte, une portée historique qui n'est pas négligeable.

En prendre conscience (vous d'abord, et ensuite, nous les Salésiens et les Filles de Marie Auxiliatrice), prouvera que nous comprenons la responsabilité spéciale à laquelle nous convie l'Esprit du Seigneur en cette fin de siècle.

1. À LA LUMIÈRE DU CHEMINEMENT DE DON BOSCO FONDATEUR

Pourquoi a-t-il été nécessaire de revoir le Règlement écrit par Don Bosco lui-même?

En songeant au sens ecclésial que possédait Don Bosco, à son perpétuel souci d'adapter, dans la souplesse, ses entreprises à son époque, nous pouvons dire que, s'il vivait de nos jours, il aurait été le premier à vouloir cet effort de révision.

Importance de la révision du Règlement

Don Bosco, en raison de sa disponibilité à l'Esprit, était sensibilisé au devenir de la société et de l'Église. Il avait l'intuition de la tâche que son charisme naissant devrait accomplir dans l'avenir. Gratifié d'un don d'une grande vitalité fait à l'Église, Don Bosco était convaincu que la façon dont il l'habillait à son époque, n'était qu'une sorte de «brouillon», certes doté d'une vie intense, mais appelant par la suite et selon les plans de la Providence une transcription «au net».¹ Il avait conscience d'être le Fondateur d'une Famille spirituelle destinée à grandir, à se déployer et à traverser les siècles.

Il fut suscité par Dieu, à l'aube d'une nouvelle époque de l'histoire. Il percevait les indices de la fin de la civilisation rurale: la cité connaîtrait une nouvelle manière d'être, le travail serait organisé différemment, la société serait profondément repensée, les masses populaires joueraient leur rôle dans la société; en somme il percevait, quoique obscurément encore, les premiers mouvements souterrains de forces sociales qui appelaient déjà des critères et des engagements pastoraux inédits.

1. *Memorie Biografiche* (MB) 11, 309; 12, 39

L'urgence de se tourner vers la jeunesse pauvre et abandonnée et vers le petit peuple s'imposait à son esprit de plus en plus; dans les bouleversements déjà amorcés, la foi chrétienne était menacée, alors qu'elle pouvait et devait être le ferment de la nouvelle société. C'est pourquoi Don Bosco appela autour de lui les Coopérateurs et les imprégna d'un esprit apostolique nouveau.

C'est un esprit qui, en raison même de son origine, devra s'adapter aux situations et aux changements incessants, s'accordant aux temps nouveaux, dans la docilité aux directives du Pape et des Pasteurs de l'Église.

Or il se fait que, précisément au Concile Vatican II, le Saint-Père et les Évêques du monde entier, réunis au long de quatre années, ont reconsidéré et approfondi l'identité et la mission de l'Église, en réponse aux défis d'une nouvelle époque. Les Pasteurs ont défini les principes qui déterminent son identité et les orientations qui guideront son action. Une ecclésiologie nouvelle attend des chrétiens qu'ils repensent profondément leur propre vocation de Peuple de Dieu, envoyé au monde, avec ses ministères, ses charismes et ses tâches.

C'est aussi la raison pour laquelle les différents Groupes de la Famille salésienne ont dû réviser et refondre les documents qui déterminent leurs caractères charismatiques propres. Dans la nouvelle perspective conciliaire il était nécessaire de repenser sérieusement, d'une part la vocation baptismale de tous les fidèles, et d'autre part le sens ecclésial du charisme des différentes familles spirituelles; ce sont là précisément deux aspects importants précisément pour votre Association.

«Être catholique» aujourd'hui, implique une vive conscience d'être un disciple, ouvert aux

autres dans le dialogue, témoin d'une identité chrétienne renouvelée, et prêt à affirmer courageusement sa foi au sein de la société.

«Se sentir membre d'une famille spirituelle», participant à un charisme dans l'Église, exige d'en assimiler le caractère spécifique, voulu par le Fondateur, et de l'actualiser en harmonie avec les valeurs que révèlent les signes des temps.

Voilà le pourquoi de tout ce long et minutieux travail de révision du premier Règlement que le Fondateur lui-même avait écrit pour vous.

L'itinéraire de discernement du Fondateur

À l'origine, les Groupes fondamentaux de ce que nous appelons aujourd'hui la «Famille salésienne», n'apparaissent que comme une semence jetée en terre, un petit germe à développer et à articuler.

Don Bosco s'était mis en route avec l'idée lancinante de sa mission auprès des jeunes et de la nécessité de nombreux collaborateurs. «Ce sera une congrégation ou tout ce qu'on voudra, mais moi je dois ouvrir des oratoires, des chapelles, des églises, des écoles, commencer des catéchismes... et, sans personnel qui me soit dévoué, je ne puis rien faire».²

2. MB 3, 454

Son cœur sacerdotal était tourmenté par le problème des jeunes en difficulté et par le problème de la foi du peuple. Il se sentait appelé et envoyé par Dieu pour susciter un mouvement de personnes prêtes à s'engager, avec lui, pour affronter courageusement ces problèmes. Un long effort de discernement le conduisit, petit à petit, à comprendre qu'il avait une vocation de «Fondateur»: la

tâche n'était pas facile! Il commença plein de confiance en la Providence, et mit au service de cette cause, toutes ses capacités.

Il arriva ainsi à développer les ressources cachées dans la petite semence initiale. Ce n'est qu'au bout de trente années, de 1841 à 1876, en passant d'abord par un service diocésain, qu'il atteignit laborieusement au niveau mondial d'un charisme pour l'Église universelle.

Du premier embryon que fut la «Congrégation de Saint François de Sales», approuvée par l'archevêque de Turin, Mgr Frasoni, jusqu'à la fondation de ses trois Groupes (les deux Groupes de consacrés et le Groupe des séculiers) se déroula tout un processus de croissance et de clarification, qui aboutit à la création d'un esprit commun, d'une commune mission, et d'une commune responsabilité apostolique. Aujourd'hui les Coopérateurs et les Coopératrices, les Filles de Marie Auxiliatrice et les Salésiens sont appelés et envoyés, ensemble, pour promouvoir «un vaste mouvement de personnes qui travaillent, de diverses manières, au salut de la jeunesse».³

3. Constitutions (C)
SDB 5

Dans ses entreprises, Don Bosco a toujours recherché l'aide des laïcs. Quand il ne lui fut pas possible de réaliser son projet de «Membres externes», agrégés à la Société de Saint François de Sales, projet qu'il voulait couler dans les Constitutions des Salésiens, il se mit à élaborer (à partir de 1874) un nouveau et plus large projet, à proposer aux bons catholiques, en vue de faire le bien.

Quand il présenta son ébauche au Pape Pie IX, il vit que le Saint-Père s'étonnait qu'il ne fût question que d'hommes (en effet Don Bosco envisageait une autre Association de femmes, agrégée à l'Institut des Filles de Marie Auxiliatrice);⁴ il comprit

4. MB 11, 73; 12, 84

d'emblée l'importance vitale d'une remarque du Pape: «Les femmes, lui dit Pie IX, ont toujours eu une part prépondérante dans les bonnes oeuvres, dans la conversion des peuples et dans l'Église elle-même. Plus que les hommes, elles sont bienfaitrices et entreprenantes, comme par une inclination naturelle. En les excluant, vous vous priveriez de l'aide la plus importante».⁵ Don Bosco accueillit cette précieuse indication, si concrète, du Souverain Pontife et il put en constater les grands avantages, quand il orienta dans ce sens la «Pieuse Union».

5. MB 11, 73-74

Il faut reconnaître que le Pape Pie IX a eu une part éclairante et déterminante dans tout le processus de fondation, tant des Salésiens que des Filles de Marie Auxiliatrice et des Coopérateurs. Don Bosco lui-même, quand il adressa un premier salut au Pape Léon XIII, nouvellement élu, déclara: « Cette Congrégation (et nous savons le sens très large que prenait ce terme dans son esprit) a été conseillée, dirigée, approuvée par le Pape Pie IX, de vénérée mémoire».⁶

6. MB 13, 485

Notre Fondateur voulait que les Coopérateurs forment une «Association de bonnes oeuvres» ou une « Union chrétienne pour faire le bien» et qu'ils lui soient étroitement rattachés; «ils devaient être une manière de «Tiers Ordre» des temps anciens, avec cette différence que les Tiers Ordres tendaient à la perfection par la pratique de la piété, tandis que le principal but poursuivi par les Coopérateurs était la vie active et la pratique de la charité envers le prochain, spécialement envers la jeunesse en péril».⁷

7. Règlement de Don Bosco, chap. III

Ce projet charismatique arriva finalement à maturité avec le Règlement de 1876 et les initiatives qui l'accompagnèrent et le suivirent.

Ainsi le projet de Don Bosco nous apparaît, dans sa forme intégrale, comme une synthèse aux éléments bien articulés et complémentaires: la Congrégation salésienne, l'Institut des Filles de Marie Auxiliatrice et l'Association des Coopérateurs.

Les trois documents fondamentaux décrivent l'identité et le caractère propre de chaque Groupe; pris ensemble ils représentent concrètement l'itinéraire parcouru par le Fondateur, pour assurer l'avenir de l'«Oeuvre des Oratoires», commencée à Turin en 1841.

Dans le Règlement rédigé par Don Bosco en 1876, la présence des Coopérateurs est déclarée indispensable au charisme salésien; leur union intime avec la Congrégation salésienne (et par analogie, avec les FMA) est soulignée. Ensemble ils veulent vivre une fraternité sincère et intense («un seul coeur et une seule âme»), cultiver un sens ecclésial dynamique, un attachement sincère au Pape et aux Évêques, et une adhésion concrète à leur ministère.

L'année suivante, en août 1877, Don Bosco lançait le Bulletin salésien qui devait être le moyen d'information, le lien d'unité, le stimulant d'une charité inventive et l'instrument particulièrement apte à faire grandir l'Association.

Après la publication du Règlement, Don Bosco voulait d'une part augmenter la vitalité de l'Association, et d'autre part former toujours plus profondément la mentalité des Salésiens et des Filles de Marie Auxiliatrice, qui devaient en être les animateurs enthousiastes. Dans la conférence annuelle de 1877 Don Bosco déclarait: «L'Oeuvre des Coopérateurs salésiens ne fait que commencer et elle compte déjà de nombreux inscrits. Elle est promise à de grands développements... À cette fin, il a été décidé

d'imprimer un Bulletin qui sera comme le journal de la Congrégation (nous dirions aujourd'hui «de la Famille»), parce qu'il y a beaucoup de choses à communiquer aux Coopérateurs. Si l'on en compte cent à ce jour, leur nombre s'élèvera à des milliers; si nous sommes un millier aujourd'hui, nous serons alors des millions... Appliquons-nous à faire connaître cette oeuvre: elle est voulue par Dieu».⁸

Il faut aussi mentionner le Ier Chapitre général. La 4e des 26 conférences fut consacrée aux Coopérateurs: «Cette association, pour nous très importante, représente le puissant levier de la Congrégation (à laquelle, ne l'oublions pas, les FMA étaient alors agrégées). Les Coopérateurs et les Coopératrices sont simplement de bons chrétiens qui, tout en vivant au sein de leur famille, maintiennent dans le monde l'esprit de la Congrégation de Saint François de Sales».¹⁰ Le Chapitre décida que «les directeurs et, en général, tous les membres de la Congrégation (et les FMA), s'emploieraient à accroître le nombre des Coopérateurs».¹¹ Il recommanda aussi aux salésiens, chargés de paroisses, d'avoir soin, dans leurs rapports avec les populations, de promouvoir l'Association des Coopérateurs salésiens.¹²

L'accroissement fut tel que, déjà en 1880, Don Bosco pouvait affirmer dans une conférence à Borgo San Martino: «De 1876 à ce jour, le nombre des Coopérateurs et des Coopératrices a atteint le chiffre de 30.000 et ce nombre s'accroît de jour en jour».¹³ On peut lire, dans le décret ouvrant la voie à la canonisation de Don Bosco, qu'à sa mort les Coopérateurs atteignaient le chiffre d'environ 80.000 (MB 19, 242).

C'est donc un long itinéraire¹⁴ que Don Bosco a parcouru sous la conduite de l'Esprit-Saint; patiem-

8. MB 13, 81

9. Lanzo, septembre 1877

10. Opere edite, vol. 29, pag. 468

11. ib. pag. 469

12. Cfr Règlement pour les paroisses: MB 18, 697

13. MB 14, 543

14. N.B. Il vaut la peine de relire l'étude de don Guido Favini, *Il cammino di una grande idea*, LDC, Turin 1962

ment il a déchiffré le dessein que Dieu lui inspirait; il trouva finalement la bonne direction après avoir parcouru d'autres sentiers qui se révélèrent impraticables.

Pourtant certaines constantes étaient acquises dès les débuts. Elles constituent la structure portante de l'Association: la qualité de catholique, fondée sur le don du baptême et de la confirmation et ouverte au sens social et à l'apostolat; la mission ecclésiale et civile au bénéfice de la jeunesse en difficulté; le souci intelligent et courageux du maintien de la foi dans le peuple à une époque de profonds changements; une certaine méthode pastorale et enfin l'importance d'une étroite communion avec la Société de Saint François de Sales et avec l'Institut des Filles de Marie Auxiliatrice pour en partager, en vérité, la façon caractéristique de vivre l'Évangile.

Il s'agit, comme vous le voyez, d'un authentique partage de la Vocation salésienne: vous êtes coresponsables avec nous de la vitalité du projet de notre Fondateur pour le monde.¹⁵

15. Règlement (R) 5

Aujourd'hui, Don Bosco aurait perfectionné son projet, en étudiant attentivement le renouveau de l'ecclésiologie de Vatican II, surtout en ce qui concerne la sécularité. C'est précisément cela que nous avons voulu faire durant ces années, en concentrant votre réflexion et la nôtre pour réélaborer ce «Règlement de vie apostolique».

La subtile vitalité du charisme

Pour vivre en vérité la Vocation salésienne, il est nécessaire de connaître et d'assumer les valeurs de vie de son origine, de sa croissance, de son actuali-

té ecclésiale présente et de ses perspectives d'avenir. On ne peut négliger une connaissance sérieuse, non seulement de la vie du Fondateur, mais encore de l'histoire de sa Famille spirituelle, en cherchant à découvrir dans les apports des événements d'hier, ce qu'ils contiennent de vitalité et de prophétie pour l'avenir: c'est faire montre de docilité au Donateur du charisme. L'Esprit-Saint est toujours nouveau; on ne sait d'où il vient, ni où il va; mais il fait croître et mûrir; les moyens de se mettre en accord et en harmonie avec Lui sont l'écoute priante et le discernement éclairé.

En parcourant la vie de notre Fondateur, nous pouvons nous faire une idée du labeur qu'implique cette docilité à l'Esprit. C'est avec raison qu'on a pu dire de Don Bosco qu'il apparaissait tel un «mystère» (même, et surtout, à ses amis) parce qu'il était entièrement ouvert à l'Esprit du Seigneur, qui ne lui révélait pas d'où il venait ni où il le conduisait. Mais, dès le songe de ses neuf ans, songe qu'arrivé à l'âge mûr il rappela souvent et souvent médita, Don Bosco connaissait intuitivement et globalement, en des symboles éloquentes: son champ d'action, sa méthode pédagogique, le dévouement généreux et intelligent à déployer, la nécessité de collaborateurs pour réaliser et poursuivre une mission aussi urgente. Entre-temps lui-même a dû accomplir un long travail de discernement, concernant sa personne d'abord, - pour identifier clairement sa mission de Fondateur, - et puis concernant la fondation elle-même, de manière à donner une physionomie concrète et une organisation valable à sa Famille spirituelle. Il passa ainsi par différentes étapes de clarification pour aboutir finalement à donner une identité et une structure propre, premièrement aux Salésiens,

ensuite aux Filles de Marie Auxiliatrice et finalement à vous, ses Coopérateurs.

Ces trois Groupes , principaux titulaires de son charisme, ont reçu, du Concile Vatican II, l'invitation à imiter leur Fondateur en restant ouverts aux exigences du développement constant du Corps du Christ en perpétuelle croissance; ce faisant ils demeuraient fidèles à leur nature historique ecclésiastique.¹⁶

16. Mutuae Relationes (MR) 11

Votre Association, déjà présente et vivante dès l'origine de l'Oratoire (le Décret d'approbation du 9 mai 1986 évoque la figure exemplative de Maman Marguerite),¹ a reçu un regain de vitalité du Concile Vatican II. L'expérience et la longue genèse de votre passé doivent éclairer la fidélité dynamique, nécessaire aujourd'hui, en cette heure de renouveau qui exige une adhésion sincère aux origines et une disponibilité ouverte aux temps nouveaux.

17. R p. 10

Il faut indiscutablement consacrer tous nos soins à l'organisation de l'Association; d'ailleurs le nouveau texte du Règlement a veillé aux structures. Mais ce n'est là qu'un aspect, disons, instrumental. Ce qui doit nous préoccuper, c'est la vitalité du charisme, c'est-à-dire de cette énergie de charité qui recrée l'ardeur, l'inventivité, la générosité et l'infatigable dynamisme apostolique de Don Bosco, de Maman Marguerite et des premiers collaborateurs du Valdocco.

Le chemin à parcourir, pour assurer ce regain de vitalité, passe d'abord et avant tout par le coeur de chacune de vos personnes: le don de l'Esprit-Saint va à l'homme intérieur. Les valeurs évangéliques contenues dans le nouveau Règlement ont besoin d'être «personnalisées». Les porteurs d'un charisme dans l'Église sont toujours des «person-

nes» que le Seigneur a appelées «par leur nom» et qui ont entendu ce «tu» de prédilection, début d'une alliance à vivre dans l'amitié, la joie et la fidélité. Chaque personne ressent alors la vive responsabilité de faire fructifier dans l'Église le don reçu. Le cœur de chaque Coopérateur et de chaque Coopératrice est dépositaire d'une alliance de salut, enrichi d'une grâce spéciale qui le fait participer à la puissance de l'Esprit du Seigneur, le pousse et l'habilité à lancer son action dans le courant de l'histoire, collaborant à l'importante mission ecclésiastique assignée à Don Bosco.

Il s'agit donc de raviver et de revigorer vos personnes mêmes et de consacrer tous vos soins à ce qui fait l'âme de l'Association et lui infuse vie et essor.

Responsabilité des animateurs

Revigorer les personnes et l'âme de l'Association renvoie obligatoirement à deux pôles qu'il faut constamment repenser pour que s'établisse une tension féconde: le premier pôle est le patrimoine spirituel reçu du Fondateur, le second est la réponse à donner aux interpellations socioculturelles du moment.

Ces deux pôles doivent être présents à l'esprit de ceux-là surtout qui animent votre Association, je veux dire les Dirigeants des Coopérateurs, les Provinciaux et Provinciales, les Délégués et Déléguées SDB et FMA, mais aussi chaque Coopérateur et chaque Coopératrice.

L'avenir de l'Association est étroitement lié à une compréhension actuelle, réaliste et renouvelée du don apostolique que Dieu a fait à l'Église

en Don Bosco.

C'est pourquoi les animateurs, à quelque Groupe qu'ils appartiennent, doivent être conscients du chemin parcouru par Don Bosco dans sa vocation de Fondateur et connaître dans son intégralité (et non seulement ce qui regarde leur propre Groupe) la vraie dimension du charisme qui lui fut confié. Vous en constituez, vous les Coopérateurs et Coopératrices, une partie vivante et essentielle, parce que Don Bosco ne considéra pas son oeuvre de Fondateur comme achevée avant d'avoir érigé votre «Pieuse Union». Dans son esprit et dans son coeur, vous étiez les frères et les soeurs «externes». Admirez le début de sa lettre de janvier 1881 aux Coopérateurs et aux Coopératrices: «Je me présente à vous d'un coeur reconnaissant, ô estimés confrères et consœurs en Jésus-Christ».¹⁸

18. Bulletin salésien 1881, janvier 1-3

Dans la bouche de Don Bosco, l'expression «une sorte de tiers ordre» qu'il utilisait pour expliquer la nature de votre Association, avait un sens spécial, qui soulignait un certain aspect bien particulier; en effet, quand il disait «une sorte de» tiers ordre, il voulait vous distinguer nettement des anciens tiers ordres qui visaient surtout le soin à donner à la vie de piété, alors que votre Association a été créée pour traduire les engagements de votre Baptême et de votre Confirmation dans des oeuvres de charité concrètes en faveur surtout de la jeunesse.¹⁹

19. N.B. Rappelons que l'ancien code de droit canonique (1918) distinguait les «Tiers Ordres» voués à la vie de piété (can. 707 §1), les «Confréries» vouées au culte public (can. 707 §2) et les «Pieuses Unions ou Associations» vouées aux oeuvres de charité (can. 707 §1). Le nouveau code donne une signification plus large aux «Tiers Ordres». Ce sont des associations publiques de fidèles (can. 303; 677 §2; 298-320). Ainsi s'explique que le Décret d'approbation de votre Règlement emploie le mot «Tiers Ordre».

Mais bien au-delà de cette expression de tiers ordre (qu'on ne retrouve nulle part dans la tradition salésienne, parce que ni les Salésiens, ni les Filles de Marie Auxiliatrice ne sont des «ordres»), il y a une mission commune que nous devons accomplir ensemble en unissant toutes les forces disponibles.

2. LES ASPECTS ESSENTIELS DE VOTRE IDENTITÉ DE SALÉSIENS EXTERNES

Comme nous l'avons vu, Don Bosco a voulu faire participer à sa vaste mission le plus grand nombre possible de personnes. Il appréciait la collaboration des membres du clergé diocésain, à cause de leur compétence reconnue d'animateurs pastoraux, mais il désirait aussi un grand nombre de laïcs. Il voulait réveiller en eux «l'esprit catholique»,²⁰ leur faire comprendre l'urgent «besoin de réunir les bons chrétiens pour promouvoir le bien et combattre le mal, parce que l'union fait la force».²¹ Il cherchait à traduire la religiosité des chrétiens et leurs sens de la prière en des oeuvres de charité. «Aujourd'hui, disait-il, en plus de la prière, qui jamais ne peut être absente, il faut travailler et travailler intensément, sinon nous courons à la ruine».²² Bref, il voulait, «secouer de nombreux chrétiens, en les tirant de leur langueur, pour répandre l'énergie de la charité».²³

20. Guido Favini, Don Bosco e l'apostolato dei laici, SEI Turin 1952, p. 85

21. ib. p. 79

22. ib. p. 79

23. R 50

L'énergie de la charité chez les laïcs

La mission de Don Bosco comportait beaucoup de tâches laïques, liées surtout à l'éducation de la jeunesse populaire en vue d'améliorer la société. «Voulez-vous faire une bonne chose - demandait-il précisément aux Coopérateurs - éduquez la jeunesse. Voulez-vous faire une chose sainte? Éduquez la jeunesse. Voulez-vous faire la chose la plus sainte? Éduquez la jeunesse. Voulez-vous faire une chose divine? Éduquez la jeunesse. Bien plus, (au dire des

24. MB 13, 629

Pères), parmi les choses divines, c'est la plus divine». ²⁴ Et il disait encore: «Cette Association a pour but d'unir les bons chrétiens pour faire du bien à la société». ²⁵

25. MB 16, 21

Or c'est dans ce domaine que l'Église progresse à grands pas, surtout depuis Vatican II. Aujourd'hui la conscience du laïc, en tant que membre agissant du Peuple de Dieu, dispose de bien plus de lumières qu'au siècle passé, et devant lui se sont ouverts de nouveaux et vastes horizons sociaux et ecclésiaux.

Dès lors votre Association a besoin d'approfondir et d'assimiler, toujours davantage, la doctrine conciliaire concernant le laïcat: à savoir les responsabilités du sacerdoce baptismal et de la confirmation, l'insertion dans l'Église locale, les défis que les changements socioculturels lancent à la foi, la doctrine du Magistère concernant les tâches temporelles, le témoignage chrétien de la vie familiale, les valeurs de la laïcité authentique, située à cent lieues des déviations du laïcisme, etc...

Les moyens indispensables pour approfondir cette conscience sont ceux dont dispose tout bon chrétien: l'écoute de la Parole de Dieu, et la méditation de ses enseignements; la réflexion sur les textes de Vatican II et sur les directives pastorales du Pape et des Évêques; la pratique quotidienne de la prière et la fréquentation normale des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie; l'acceptation du mystère de la Croix, surtout dans les situations où la vie exige de nous une ascèse consciente et courageuse; le dévouement dans telle ou telle activité apostolique.

Plus particulièrement, il est indispensable d'assurer, grâce à une formation valable des animateurs, la connaissances des aspects qui carac-

térisent la «spiritualité du laïc» comme tel. ✓

Parmi ces aspects citons les plus significatifs:

25 — *L'animation chrétienne des tâches temporelles*; elle fait partie, essentiellement, de la mission du laïc, tant au sein de la famille, que dans le milieu culturel et social. Le laïc doit se sentir simultanément «citoyen» et «chrétien» et exprimer sa foi au Christ à travers l'effort constant de la transformation du monde.

26 — Une sensibilité, avivée par la foi, qui incite le laïc au discernement continu des «signes des temps», en accord avec son Église locale, et à l'engagement actif et typiquement chrétien dans le processus de «libération sociale», compte tenu des situations concrètes. Le laïc est appelé à collaborer à la croissance d'une culture plus vraie, d'une civilisation du travail plus juste, d'une solidarité humaine plus universelle: tâche exigeante du Peuple de Dieu (à réaliser dans les différentes vocations).

— Le souci attentif du «quotidien» dans toute l'extension de la vie séculière; celle-ci, quelque cachée et modeste qu'elle soit, constitue pour la charité du laïc une mine inépuisable de témoignage évangélique, vrai et pratique. Ainsi le laïc peut-il donner des preuves, en un monde qui passe, des ressources vitales de l'espérance chrétienne.

— Le soin scrupuleux de la propre *compétence professionnelle* et de tout ce qui a trait à l'exercice correct et au perfectionnement constant de cette profession, de manière à donner, à l'existence du laïc, le sens exact de sa participation à la mission de l'Église qui consiste précisément «à pénétrer et à parfaire, par l'esprit évangélique, l'ordre temporel».²⁶

26. Apostolicam
actuositatem (AA) 5

— Enfin une conscience toujours plus vive de ce qu'affirme le Concile: «Les circonstances actuelles réclament des laïcs *un apostolat* toujours plus intense et plus large»,²⁷ *y compris dans le domaine de l'évangélisation et de la sanctification*, où s'offrent à eux «d'innombrables occasions» d'apostolat, bien au-delà du seul «témoignage de la vie».²⁸

27. AA 1

28. AA 6

Dans ce sens, le Concile a souligné l'importance, pour les laïcs, de *l'apostolat organisé*; en effet, les associations «soutiennent leurs membres, les forment à l'apostolat, ordonnent et dirigent leur action apostolique, de telle sorte qu'on peut en espérer des fruits plus abondants».²⁹

29. AA 18

Et c'est ici qu'apparaît, comme une manière globale d'évangéliser, le précieux héritage du style original de vie chrétienne, vécu d'abord puis lancé par Don Bosco, pour vous, chers Coopérateurs et Coopératrices, à savoir son «esprit salésien». La «spiritualité laïque» mentionne, de manière générale, un ensemble d'aspects à promouvoir, mais cela peut se faire de bien des manières. L'«esprit salésien», quant à lui, suggère une façon typique et sûre de le faire.

L'esprit salésien de Don Bosco

«Guidé par l'Esprit-Saint, dit le texte de votre Règlement rénové, Don Bosco a vécu et transmis, aux membres de sa Famille, un style particulier de vie et d'action: l'esprit salésien.

C'est une expérience évangélique originale. Elle donne une allure et un caractère concrets, aussi bien à la présence et à l'action dans le monde, qu'aux relations avec le prochain et aux rapports avec Dieu. Elle jaillit du coeur même du Christ et se

nourrit de prière et de dévouement apostolique. Elle imprègne toute la vie et la transforme en un témoignage d'amour.

Le Coopérateur accueille cet esprit comme un don du Seigneur à son Église et il le met en oeuvre, à la manière séculière, qui est la sienne». ³⁰

30. R 26

29 Nous trouvons, dans cet article, l'idéal que doit poursuivre votre effort de formation salésienne. L'amour chrétien est une vie vécue, qu'on ne peut simplement ramener à une doctrine, ni même à 78 une spiritualité générique. Il s'exprime et se vit comme une synthèse concrète, avec une physionomie bien définie.

Quand le Règlement parle d'«esprit salésien», il entend décrire les traits caractéristiques de l'expérience évangélique réalisée à l'école de Don Bosco, à savoir un style de vie particulier, un ensemble de principes et de façons d'agir (de méthodes d'action).

Ce n'est, ni une analyse conceptuelle des relations de l'homme avec Dieu et le prochain, ni l'exposé doctrinal de la spiritualité de tel état de vie ou de tel ministère, mais la description des traits spirituels caractérisant la physionomie de la vocation salésienne.

Le Règlement considère attentivement les traits visibles et concrets (la typologie) qui, dans la pratique, distinguent cette vocation, mettant en relief quelques-unes de ses caractéristiques, de manière à préciser sa physionomie spirituelle propre.

De même que la nature humaine, essentiellement commune à tous les humains, s'exprime en des traits particuliers de physionomie, ainsi, de façon analogue, la vie baptismale présente des modèles de sainteté, avec des caractéristiques individuelles propres, qui sont à l'origine des différentes écoles de spiritualité. Dans ces écoles, la «spiri-

tualité» d'un ministère ou d'un état de vie se coule dans un «esprit» particulier qui exprime telle manière de suivre le Christ (tel type de «sequela Christi»).

Dans notre «Famille de Don Bosco» se retrouvent en fait, dans le réceptacle commun de l'«esprit salésien», diverses «spiritualités»: laïque, sacerdotale, religieuse, conjugale, de consécration séculière, etc...

Don Bosco disait, précisément à votre sujet, que les Coopérateurs vivent et témoignent «dans le monde» de l'esprit dont les Salésiens et les Filles de Marie Auxiliatrice sont animés dans leur «vie consacrée».

Vous êtes en effet appelés à vivre le même esprit de Don Bosco dans la condition séculière qui est la vôtre. Le rôle de votre vocation consiste à savoir incarner les valeurs générales de la spiritualité laïque (si vous êtes des laïcs) ou sacerdotale et diaconale (si vous êtes prêtres ou diacres séculiers) dans le style caractéristique de sainteté et les méthodes d'action du charisme de Don Bosco. C'est un esprit de communion que vous ne vivez pas en isolés, ou de façon individuelle, mais au contraire en tant que membres d'une Association qui apporte à chacun l'identité, la vitalité, l'appui, la vérification, la joie et l'espérance d'une profonde fraternité évangélique: «N'ayant qu'un coeur et qu'une âme - dit le Règlement -ils vivent dans la communion fraternelle, unis par les liens caractéristiques de l'esprit de Don Bosco».³¹

Le code de Droit canonique lui-même, après avoir affirmé, en parlant d'Associations telles que la vôtre, qu'il s'agit de fidèles qui «vivent dans le monde, participent à l'esprit d'un institut religieux»,³² exhorte ces Instituts de vie consacrée à

31. R. 19, 1

32. can. 303

aider ces Associations «avec un soin spécial pour qu'elles soient imprégnées de l'esprit authentique de leur Famille». ³³

33. can. 677 §2

Cet «esprit» est une composante vitale du charisme du Fondateur. C'est, dans notre Famille, une harmonie de forces intérieures, - qui nous rend capables de réaliser la mission - qui perfectionne l'optique selon laquelle nous voyons les choses, - qui développe en nous une sensibilité particulière aux problèmes des jeunes et des petites gens, - qui renforce une mentalité équilibrée et positive, - qui nous fait saisir le bonheur d'être nés et la prédilection dont nous sommes l'objet pour avoir été appelés chacun par notre nom, - qui implique surtout la croissance de la contemplation joyeuse du mystère de Dieu: du Père de miséricorde qui, par amour, crée et pardonne, du Fils Rédempteur qui, par amour, s'incarne et se sacrifie, de l'Esprit Consolateur qui, par amour, transforme et sanctifie.

Ainsi l'esprit de Don Bosco nous apparaît dans tout l'éclat d'un don précieux fait à l'Église.

Supposant donc, à la base de votre conscience d'Associés, cet «esprit salésien», vous devez entretenir le dynamisme intérieur qui en découle car il est l'âme de votre Association.

— Le Règlement présente avant tout, comme condition fondamentale de cet esprit, un type particulier de «vie de foi» qui soit vraiment «engagée» dans le quotidien.

Cette condition comprend deux attitudes déterminantes.

En raison de la première, le Coopérateur «perçoit Dieu comme Père et comme Amour sauveur. Il rencontre, dans le Christ Jésus, le Fils unique et le parfait Apôtre du Père. Il vit dans l'intimité de l'Esprit-Saint, puissant Animateur du Peuple de Dieu

envoye'au monde». Il s'agit donc d'un type de vie intérieure qui trouve, en Dieu même, l'impulsion d'une intense activité salvifique,³⁴ l'ardeur de l'apostolat et du «da mihi animas»! Là se trouve la racine, ou «l'aspect le plus profond de votre vocation: être en toute vérité des 'Coopérateurs de Dieu' dans la réalisation de son dessein de salut».³⁵

La seconde attitude tient en ceci: se sentir appelés et envoyés pour une mission concrète: celle de «contribuer au salut de la jeunesse»,³⁶ en s'engageant «dans la même mission, celle de Don Bosco, auprès de la jeunesse et du peuple».³⁷

Ainsi tout Coopérateur, en raison même de son expérience intérieure du mystère de Dieu, vit une foi engagée, qui le rend «intimement solidaire du monde où il vit et où il est appelé à être lumière et levain; il croit aux ressources intérieures de l'homme; il accueille les valeurs de sa propre culture; il accepte les nouveautés avec un sens critique chrétien et il intègre dans sa vie 'tout ce qui est bon', surtout si cela plaît aux jeunes».³⁸

Voilà pourquoi il y a au centre de l'esprit salésien, telle «une *impulsion mystique*», cette charité pastorale qui presse inlassablement de travailler pour le Seigneur. Don Bosco l'a synthétisée et exprimée dans sa devise: «Da mihi animas, coetera tolle», et il l'a éminemment illustrée par sa vie «en rendant présent, parmi les jeunes, l'amour miséricordieux de Dieu Père, la charité salvifique du Christ Pasteur et le feu de l'Esprit qui renouvelle la face de la terre».³⁹

— Don Bosco a voulu ensuite revêtir cette ardeur apostolique de *bonté simple, cordiale et joyeuse*; c'est un style de vie et d'action qui «tend à susciter des rapports de confiance et d'amitié, créant ainsi autour de soi un climat de famille fait de simplicité et d'affection. Tout Coopérateur est un artisan de paix

34. R 27

35. R 27, 3

36. R 1

37. R 3

38. R 29, 1

39. R 28, 1

qui cherche dans le dialogue la lumière et la bonne entente». ⁴⁰ C'est là une caractéristique vraiment distinctive de l'esprit de Don Bosco; lui-même a voulu désigner ce style en choisissant le qualificatif «salésien», parce qu'il voyait en saint François de Sales un «modèle d'amabilité, de zèle apostolique et d'humanisme véritable». ⁴¹

40. R 31, 2

41. R 28, 1

Il a projeté ce style dans la pratique, à travers cette façon de traiter avec les jeunes, qu'il appelle le «Système préventif», dite aussi «méthode de la bonté».

Ce «Système préventif» en effet:

— «a recours à la persuasion et non à la contrainte, fait appel aux ressources intérieures de la personne, pour qu'elle devienne progressivement responsable de sa propre croissance;

— croit à l'«action invisible de la grâce dans le coeur de tout homme» et à la valeur éducative de l'expérience de la foi;

— a confiance en la force transformante de l'amour, et cherche à gagner le coeur. Le «salésien» s'applique à se faire aimer, dans la transparence et la maturité». ⁴²

42. R 15

Cette bonté se manifeste dans un climat d'espérance joyeuse qui crée la sympathie, répand l'optimisme et suscite la joie. C'est une expression du bonheur intérieur qui naît de la dimension pascale de la foi chrétienne, porteuse de la suprême nouveauté, et en profonde harmonie avec les inclinations de la psychologie des jeunes.

— Intimement lié à l'«impulsion mystique» de la charité pastorale devenue bonté, l'esprit salésien comporte encore une exigeante «*méthodologie ascétique*», parée du sourire d'un visage épanoui. Don Bosco a formulé cette ascèse dans ce binôme très réaliste: «travail et tempérance». ⁴³

43. R 30, 3

L'esprit salésien comporte une vraie «ascèse de l'action», vécue avec constance parmi les fatigues et les difficultés quotidiennes: c'est la croix personnelle à porter volontairement en «bons Cyrénéens». L'esprit salésien comprend une discipline constante et réfléchie, visant la maîtrise des passions et des inclinations, d'une part pour parvenir à l'équilibre du parfait contrôle de soi dans la conduite et, d'autre part, pour acquérir un sage esprit critique, face aux idéologies en vogue, de manière à donner un visage à la prudence chrétienne en action.

Dans l'esprit salésien, «ascétique» et «mystique» se compénètrent, suivant l'enseignement de la 2e lettre de saint Pierre: «Faites tous vos efforts pour joindre à votre foi la vertu, à la vertu la connaissance, à la connaissance la maîtrise de soi, à la maîtrise de soi la ténacité, à la ténacité la piété, à la piété l'amitié fraternelle, à l'amitié fraternelle l'amour».⁴⁴

44. 2 P 1, 5

— Pour garder et développer cet «esprit» (décrit dans le chapitre 4 de votre Règlement) Don Bosco a reconnu au fil de son expérience une constante protection de la Vierge Marie, non seulement parce qu'il a pu vérifier «son intervention maternelle»⁴⁵ au début et tout au long du développement de sa vocation, au point de la considérer toujours comme «Guide et Maîtresse de vie», mais surtout parce que, plus universellement, dans l'histoire même du salut, Elle «a collaboré d'une manière absolument unique à l'oeuvre du Sauveur, ne cessant d'apporter au Peuple chrétien sa coopération de Mère et d'Auxiliatrice».⁴⁶ Ajoutons ce motif particulier: la charité pastorale de votre Association consiste dans l'imitation de la sollicitude maternelle de Marie qui intercède pour le Coopérateur et l'aide à porter chaque jour son témoignage».⁴⁷ En effet, par «sa présence vivante», Marie est Auxiliatrice des chrétiens et «guide spéciale de la Famille salésienne».⁴⁸

45. R 1, 1

46. R 27, 2

47. R 28, 2

48. R 35, 1

3. POUR UNE REPRISE DE L'ASSOCIATION

La promulgation solennelle du Règlement constitue certainement, chers Coopérateurs et chères Coopératrices, un événement qui appelle une reprise de l'Association. Je voudrais réunir ici quelques directives pratiques qui puissent vous aider à prendre des décisions concrètes.

De quelques activités particulièrement attendues

- La première de toutes est évidemment l'étude, l'assimilation et la mise en oeuvre des valeurs contenues dans votre Projet de vie apostolique. C'est là un *travail de formation permanente* pour une vie spirituelle plus intense, de type séculier,⁴⁹ capable de faire pénétrer les valeurs évangéliques de l'esprit salésien dans le tissu de la vie quotidienne (faite de rapports familiaux, professionnels, culturels, sociaux et ecclésiaux). Il importe, aujourd'hui plus que jamais, de renforcer «l'homme intérieur»; cet effort assurera l'identité salésienne de chacun et stimulera en même temps l'Association elle-même et toute la Famille salésienne.

49. R 7

- Cet effort doit s'accompagner d'une *attention particulière aux enseignements de Vatican II* sur la sécularité, et en particulier sur la vocation et la mission du «laïc» dans l'Église. La doctrine conciliaire nous demande d'avoir plus largement et plus courageusement conscience «de nous sentir catholiques», dans un monde pluraliste, où progresse insidieusement la terrible tentation de l'enlisement dans le temporel. Le matérialisme, qui caractérise notre époque et ravage de larges couches de la

société, n'est pas autre chose que le terrible «péché contre le Saint-Esprit» qui n'a pas de rémission.

À cet égard le Pape, dans sa récente encyclique «DOMINUM ET VIVIFICANTEM», nous dit que dans une mentalité matérialiste, «l'horizon des valeurs et des fins de l'agir est étroitement lié à l'interprétation de la totalité de la réalité comme 'matière'; (il se présente dès lors comme) le développement systématique et cohérent de la 'résistance' et de l'opposition dénoncées par saint Paul lorsqu'il dit: «La chair...s'oppose à l'esprit».⁵⁰

Aujourd'hui le catholique a une mission imprescriptible, celle de proclamer et de témoigner pour la présence active de l'Esprit-Saint dans l'histoire et pour les valeurs qu'Il apporte dans la vie des personnes, des familles et de la société.

- Il faut ajouter que la croissance de la vie intérieure entraîne nécessairement avec elle, chez un Coopérateur salésien, la révision et l'intensification de ses initiatives apostoliques. De là l'insistant appel à *régénérer notre mission de témoignage et d'apostolat*: en famille,⁵¹ dans le mariage,⁵² dans notre milieu de vie et de travail,⁵³ dans la réalité sociale,⁵⁴ dans les oeuvres salésiennes, «particulièrement dans les patronages, les centres de jeunes, les écoles».⁵⁵ Il faut reconnaître que les structures des Salésiens et des Filles de Marie Auxiliatrice offrent aux initiatives apostoliques un champ d'action très concret. Et il faut encore rappeler ici, notamment à l'adresse des jeunes Coopérateurs, le domaine du volontariat missionnaire, si vaste et si actuel.

Quelle que soit sa situation, le Coopérateur doit se sentir concerné par notre commune mission, et invité à prendre des initiatives et des responsabilités personnelles, bien entendu «dans la mesure de ses capacités et de ses possibilités». De cette manière

50. DeV 56 = Dominum et Vivificantem - Il est Seigneur et il donne la vie, (18 mai 1986).

51. R 8

52. R 9

53. R 10

54. R 11

55. R 16 et 17

chacun enrichira l'identité de l'Association et de toute la Famille salésienne:

- les Coopérateurs adultes ou âgés offrent, dit le nouveau texte de votre Règlement, les richesses d'une mûre expérience et d'une longue fidélité;
- les jeunes Coopérateurs, porteurs du dynamisme des générations nouvelles, concourent à la mission commune par leur dévouement et leur sensibilité propre;
- les Coopérateurs plongés dans l'épreuve ou dans l'impossibilité d'agir, fécondent l'apostolat de tous les autres, en offrant leurs souffrances et leur prière;
- les Coopérateurs prêtres et diacres concourent de façon très utile par le service de leur ministère, spécialement pour la formation et l'animation». ⁵⁶

56. R 20, 3

— Un domaine particulièrement urgent à promouvoir, dans la fidélité au Magistère, est *l'enseignement social de l'Église*.

Il est d'une brûlante actualité, très délicat et complexe, ignoré et contrefait, défiguré avec désinvolture. Il est pourtant à la base de tout l'effort chrétien pour le renouveau de la société et pour l'avènement d'une civilisation de l'amour.

Sur ce sujet, l'enseignement des Pasteurs nous donne les principes de base, les critères de jugement et les directives pour un effort urgent de transformation culturelle comprenant l'éducation des individus, la solidarité des peuples, et l'humanisation intégrale du travail. Nous trouvons une synthèse éclairante de ces directives au chapitre 5 de la récente Instruction vaticane sur «La liberté chrétienne et la libération». ⁵⁷

L'article 11 de votre Règlement exprime, de manière synthétique, l'attitude du Coopérateur

57. Congrégation pour la doctrine de la foi, 22 mars 1986. La liberté chrétienne et la libération. Doc. cath. 20 avril 1986 pp. 393-411

face à ces exigences ecclésiales. Même si l'Association, en tant que telle, «demeure étrangère à toute politique de parti», toutefois elle porte intérêt à une solide formation de ses membres en ce domaine; en effet, «elle intervient courageusement, selon les directives de l'Église locale, pour promouvoir et défendre les valeurs humaines et chrétiennes. Elle éclaire et engage chaque Coopérateur à assumer ses responsabilités dans la société».⁵⁸

58. R 11, 2

— Un autre champ d'action où la Famille salésienne a décidé de progresser, fidèle en cela à Don Bosco, est celui de la *Communication sociale*, pour le service notamment de la jeunesse à éduquer et des milieux populaires dont il faut former la conscience. Aujourd'hui les Coopérateurs doivent assurer une présence chrétienne dans ce vaste monde des «medias», surtout là où s'élaborent les projets et les programmes touchant à des points névralgiques pour la formation d'une conscience chrétienne. La communication sociale est actuellement, en fait, la voie la plus incisive par où s'implante une nouvelle culture. Elle agit, en effet, puissamment sur l'opinion publique et projette la physionomie de la cité nouvelle. Apportons tous nos soins à favoriser la formation professionnelle et les interventions de ceux, parmi nous, qui sont compétents en la matière.

Le Règlement considère l'engagement des Coopérateurs, dans ce domaine, comme une «activité typique» à privilégier. En effet, «la communication sociale est créatrice de culture et propage parmi le peuple des modèles de vie».⁵⁹

59. R 16, 1

— Enfin j'aime vous rappeler, parmi les activités à privilégier, *la collaboration avec les autres Groupes de la Famille salésienne* et la communion

fraternelle.⁶⁰ Vous l'assurerez «par l'information, la connaissance réciproque, l'aide mutuelle au plan spirituel et formatif, la participation aux tâches apostoliques communes».⁶¹

60. R 5

61. R 22, 1

À ce propos, il faut améliorer les services d'information. Ils font circuler les expériences, les nouvelles, les témoignages, les initiatives qui stimulent et haussent le niveau spirituel et apostolique.

Favorisons surtout et avec constance, dans toutes les nations, la diffusion et la qualité du *Bulletin salésien*. Don Bosco y rattache l'existence même des Coopérateurs et leur apostolat.

Un sentiment plus vif des exigences de la communion et de la collaboration, au sein de la Famille salésienne, tournera au bien de l'Église, et au bien des Églises particulières où vivent les différents Groupes.

Raviver ce sentiment de Famille ne signifie pas nous enfermer dans un «esprit de chapelle», mais au contraire réaliser «ensemble» le charisme de Don Bosco et apporter à l'Église locale un don salésien plus authentique et plus efficace.

Un Mouvement spirituel

Encore un mot d'encouragement.

J'ai lu et relu la dernière encyclique, «DOMINUM ET VIVIFICANTEM» de notre Pape Jean-Paul II. C'est une méditation très profonde et très lucide qui nous fait saisir combien le «Mystère» de Dieu s'insère dans l'histoire des hommes à travers la présence vivifiante de l'Esprit-Saint.

Par-delà les myopies idéologiques en vogue, l'Esprit du Seigneur nous fait distinguer les inclinations de la «chair», de celles de «l'esprit», et nous

offre la puissance de l'amour comme le seul moteur du devenir de l'homme, nous libérant des divers déterminismes dérivés du matérialisme. À la lecture de l'encyclique, vous pourrez mieux saisir les forces en présence dans le combat entre le bien et le mal tel qu'il se manifeste dans la société actuelle: la «vie selon l'Esprit» et le «péché contre l'Esprit».

Le Pape nous invite tous à renforcer «l'homme intérieur», déjà dès à présent, en préparation au grand Jubilé par lequel l'Église célébrera l'an deux mille. Il faut réveiller une sensibilité eschatologique, promesse d'une plus vive espérance, en ce temps marqué déjà par la proximité du troisième millénaire du christianisme. L'homme est «la route de l'Église», mais seulement en tant qu'homme intérieur, parce que «Dieu transforme le monde humain de l'intérieur, dans les coeurs et dans les consciences». ⁶² Voilà pourquoi l'Église est en définitive «le coeur de l'humanité». ⁶³

Depuis Vatican II, écrivait le Pape Paul VI, «nous vivons, dans l'Église, un moment privilégié de l'Esprit. Partout on cherche à mieux le connaître, tel que l'Écriture le révèle, on est heureux d'entrer sous sa mouvance, on s'assemble autour de lui, on veut se laisser conduire par lui». ⁶⁴

L'Esprit-Saint est précisément celui qui nous apporte un «nouveau commencement», une «nouvelle création» et encore «l'homme nouveau»: il se présente comme Celui qui est Seigneur et qui donne la vie, celui qui «par une providence admirable, conduit le cours des temps et rénove la face de la terre». ⁶⁵

Notre Famille salésienne est convaincue de la présence vivifiante de l'Esprit-Saint à l'origine de sa propre vocation; de plus elle a considéré les consi-

62. DeV 59

63. DeV 67

64. Evangelii nuntian-
di 75 (année 1976)65. Gaudium et spes
26 §4

gnes et travaux postconciliaires de ces deux dernières décades (au cours desquelles ont été réélaborés les textes fondamentaux précisant l'identité des trois Groupes fondés par Don Bosco) comme un chemin de docilité à l'Esprit-Saint, qui nous a visités, pour que nous actualisions et mettions en valeur le charisme qu'Il avait donné à notre Fondateur.

Aujourd'hui, nous nous sentons invités, tous ensemble, par l'Esprit Créateur, à mettre en route un vrai «Mouvement spirituel», c'est-à-dire, une façon nouvelle de vivre notre commune vocation qui s'enracine dans une vie intérieure apostolique plus authentique, qui s'ouvre sur une créativité pastorale plus actuelle, qui intervienne plus vigoureusement au plan social en faveur des jeunes et pour l'évangélisation des cultures et des milieux populaires, qui ressente plus largement les préoccupations missionnaires, qui réveille le courage et la joie de l'appartenance à une Église catholique en dialogue oecuménique.

Dans ma lettre sur la Famille salésienne, écrite en février 1982, j'avais choisi les deux adverbes «en avant» et «ensemble» comme une consigne qui devait nous conduire vers quelques objectifs de renouveau. Je pense que l'expression «Mouvement spirituel» interprète au mieux cette consigne, car elle synthétise et exprime plus concrètement ce que nous entendons raviver, à savoir : la «vie dans l'Esprit», tant pour chacun de nous que pour chacun de nos Groupes. Nous voulons témoigner de notre vocation par une plus profonde vie intérieure, une communion plus fraternelle, un dynamisme plus agile, une pastorale plus flexible, une présence plus attrayante et plus prégnante pour les jeunes, et aussi plus efficace au plan social.

À cette fin nous devons tous faire preuve de docilité et d'attention à l'Esprit-Saint, à sa présence animatrice et aux résultats de la visite qu'Il nous a faite au cours des travaux de réélaboration de nos «cartes d'identité».

Nous ne prétendons pas nous organiser en bataillons compacts et bruyants (encore que les clameurs des jeunes ne soient pas pour nous déplaire), mais nous désirons créer un authentique tissu social chrétien, dans le rayon de notre action, même modeste, là où nous nous trouvons. Notons que ces présences sont répandues, en grand nombre, dans tous les Continents.

La Famille salésienne, se présentant comme un Mouvement spirituel, proclamera l'actualité du charisme de Don Bosco pour notre temps et pour les temps à venir. Aussi bien, tout vrai charisme se caractérise, au dire du document «Mutuae Relationes», par «une vérification continuelle de la fidélité au Seigneur, de la docilité à son Esprit, de l'attention intelligente aux circonstances et aux signes des temps, de la volonté d'insertion dans l'Église, de la subordination à la hiérarchie, de l'audace dans les initiatives, de la constance dans le don, de l'humilité pour supporter les contretemps».⁶⁷

Don Bosco encourageait chaque Coopérateur et chaque Coopératrice à être vraiment des «catholiques», à la foi convaincue et vécue, courageux et entreprenants: «N'ayez pas peur! Dieu est avec l'Église, tous les jours, jusqu'à la fin des siècles; c'est aux méchants qu'il convient d'avoir peur face aux bons et non aux bons d'avoir peur face aux méchants»;⁶⁸ «Combattons avec le Pape pour la cause de l'Église, qui est celle de Dieu! Prenons courage ! Travaillons avec cœur. Dieu, en bon maître, saura nous payer notre salaire. L'éternité sera assez longue pour nous reposer».⁶⁹

66. Constitutions SDB
5

67. Mutuae relationes
12 (année 1978)

68. MB 6, 482

69. MB 7, 163

4. PRÉSENCE VIVANTE DE L'AUXILIATRICE

Chers Coopérateurs et chères Coopératrices, j'en arrive à ma conclusion. L'étude et l'intériorisation du nouveau texte de votre Règlement de vie apostolique doit marquer le début d'une nouvelle étape dans la vie de l'Association. Nous nous aidons mutuellement par la prière, les initiatives de services réciproques et d'organisation, les efforts pour une meilleure formation et surtout pour affronter les besoins urgents en vocations. Notre Conseiller pour la Famille salésienne et la Vicairé générale des Filles de Marie Auxiliatrice sont déjà contactés et prêts à lancer des animateurs et des animatrices pour cette nouvelle étape de croissance. Mais avant tout, nous mettons notre confiance en la Vierge Auxiliatrice, Mère de l'Église. Nous sommes convaincus de sa présence vivante et nous l'invoquons fréquemment.⁷⁰ Nous nous en remettons à Elle, qui nous guidera et interviendra pour nous comme une mère attentionnée et toujours présente.

70. R. 35, 1

Le 23 mai 1884, dans une conférence aux Coopérateurs réunis dans la basilique du Valdocco, Don Bosco leur disait: «Déjà proche de la tombe, je me réjouis immensément de voir qu'au lieu de diminuer, les faveurs de la Vierge augmentent de jour en jour et de toutes parts. Quotidiennement, tantôt d'une région, tantôt d'une autre et parfois de très loin, nous arrivent de longues narrations de grâces extraordinaires, obtenues à l'intercession de Marie Auxiliatrice. Et les Coopérateurs et Coopératrices sont les instruments dont Dieu se sert pour propager toujours davantage la gloire de sa Mère. Vous tous, vous devez en être heureux et donc mettre toute votre confiance dans la protection de Marie».⁷¹

71. MB 17, 149

Le nouveau texte du Règlement a été remis le 24 mai dernier à plusieurs de vos représentants, en la basilique du Valdocco, comme s'il venait des mains mêmes de la Madonne. « La date de cet acte solennel - rappelle le Décret de promulgation - est certainement très significative et de grande importance. Le Pape Jean-Paul II, s'adressant à des représentants des Coopérateurs salésiens, venus des cinq Continents pour le Congrès mondial, les exhortait chaleureusement à profiter des 'suggestions et des inspirations maternelles de Notre-Dame Auxiliatrice, votre puissante et particulière Protectrice' ». ⁷²

72. R. Décret de promulgation.

Ainsi donc, ayez confiance en Marie Auxiliatrice; mettez-vous à l'oeuvre... dans l'espérance!

Les Salésiens et les Filles de Marie Auxiliatrice prient pour vous et vous accompagnent.

Quant à moi, je vous recommande à Don Bosco et je vous bénis, tandis que j'admire votre témoignage et vous remercie pour vos multiples et fécondes entreprises.

Croyez à ma vive affection dans le Seigneur,

Don F. Viganò

3. DISPOSITIONS ET NORMES

LE COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

L'ÉCONOME GÉNÉRAL

Père Omero PARON

Un nouveau formulaire a été mis au point, et est déjà entré en vigueur, pour la rédaction du compte rendu administratif, prescrit à l'art. 196 des Règlements généraux. Je voudrais le commenter brièvement et rappeler quelques normes. La présentation globale de l'ancien modèle a été généralement maintenue. En effet, l'expérience des années précédentes est positive et confirme que le système utilisé est un bon instrument qui, bien utilisé, donne une vue complète et précise de la situation économique de la Province et une vue synthétique de chaque Maison.

Nous avons introduit dans le nouveau formulaire quelques modifications dictées par le désir de simplifier le regroupement des données, après les observations reçues de quelques provinces et compte tenu de l'expérience des quinze dernières années.

Voici quelques précisions sur les modifications les plus importantes:

- la détermination de l'année administrative est laissée au choix de chaque province. En pratique il est permis d'établir le bilan selon: l'année solaire: du 1er janvier au 31 décembre; l'année scolaire: différente selon les pays; l'année fiscale: d'après les statuts des Institutions.
- les données statistiques demandées sont uniquement celles qui concernent le «personnel» salésien et externe.
- la colonne «crédits non exigibles» est supprimée; elle était peu utilisée ou pas du tout. On pourra éventuellement signaler la

perte des crédits devenus non exigibles dans le rapport explicatif, au poste : causes des pertes subies.

- la liste nominale des crédits et débits n'est plus requise: il suffira d'en faire connaître le montant. Toutefois chaque province doit continuer à garder ces listes bien en vue.
- une plus grande place a été consacrée au «rapport explicatif», celui-ci étant reconnu de grande importance pour la compréhension des données présentées dans le compte rendu.
- le «Compte rendu économique-financier des différentes maisons de la province» est ramené à l'essentiel, par la suppression des répétitions. Cela entraîne une responsabilité accrue des Conseils provinciaux lors de la vérification des Comptes rendus de chaque Maison.

D'autres modifications apparaîtront à la lecture attentive des nouveaux formulaires.

La simplification du formulaire ne signifie pas que la province, dans son administration, doit se limiter aux seuls postes repris dans ledit formulaire. Ces postes suffisent à l'Économat général, mais chaque économat provincial doit disposer de formulaires plus spécifiques et plus détaillés, rendus d'ailleurs plus faciles grâce aux nouvelles technologies comptables.

C'est dire que les formulaires dans les provinces, notamment ceux qui servent aux maisons, doivent être plus développés, d'après les situations locales. Il faut donc que chaque province (ou groupe de provinces) pense à préparer et à faire imprimer ses propres formulaires conformément à ce qui est demandé à l'art. 194 n.4 des Règlements généraux.

Il faut noter que, même simplifié, le nouveau formulaire, à envoyer à l'Économiste général, offre un compte rendu complet, qui reflète (ou devrait refléter!) réellement toute la situation économique-financière de la province et de chaque maison.

Il ne s'agit pas là d'une simple formalité, mais d'un devoir qui incombe aux administrateurs de biens ecclésiastiques (cf. CIC can. 1287). D'autre part le droit propre est obligé de déterminer l'époque et la manière de rendre compte de l'administration des biens

(cf. CIC can. 636 §2). À ce propos, voir les art. 192, 196, et 202 des Règlements généraux. Remarquez que dans la Congrégation cela se fait depuis toujours; en effet, les Constitutions de 1864 recommandaient déjà «de tenir la comptabilité de manière à pouvoir, à tout moment, en rendre compte à Dieu et au Recteur majeur». Concernant cette question, les Économés généraux ont insisté, à plusieurs reprises, sur la ponctualité et l'empressement à mettre dans l'envoi du Compte rendu et sur la précision d'une rédaction qui soit complète.

Le formulaire est unique, et imprimé en trois langues: (italien, espagnol et anglais). Cette unicité est voulue, même si elle comporte, pour l'un ou l'autre, un surcroît de travail (si peu toutefois!) dans le passage d'un système de comptabilité à un autre. Le but est d'arriver à une vue homogène des diverses situations, et aussi de faciliter la consultation aux archives centrales. Cela n'exclut pas, nous l'avons rappelé, que les provinces donnent, dans les chapitres du Directoire provincial, pour le territoire de la province, des prescriptions concernant les formulaires et le rythme de la rédaction (mensuelle, trimestrielle, etc...) ou l'utilisation des nouvelles techniques administratives.

Dans le contexte du Compte rendu administratif, l'occasion m'est donnée de rappeler le devoir de «rendre compte» au niveau local, selon l'indication de l'art. 202 des Règlements: «De la manière qui convient et au moment opportun, spécialement quand il est question de programmation et de bilan, (l'Économe local) intéressera toute la communauté à la situation économique et financière, ordinaire et extraordinaire, de la Maison». Ce devoir est rappelé, d'autre part, comme une obligation de l'Assemblée des confrères, à l'art. 184, 5 des Règlements généraux.

Par contre, il n'existe aucune norme qui impose de rendre des comptes à toute la province comme telle. Certaines provinces le font à l'occasion du Chapitre provincial, sous forme d'un rapport sur la situation économique de la province. Ce rapport n'est pas obligatoire, mais la gestion administrative et le contrôle y afférent sont des tâches du Provincial avec son Conseil (Const. 190).

Ajoutons encore que, par «Compte rendu administratif», on entend toujours, tant le bilan que le budget prévisionnel. L'art. 196

des Règlements le dit en termes explicites: bilan et budget doivent être établis, mais seul le bilan doit être envoyé à l'Économe général.

Je crois utile d'insister sur une administration «unique» par maison, confiée à un unique Économe, auprès duquel tout doit être enregistré (cf. Règl. 198). Cela n'exclut pas l'existence de secteurs autorisés à avoir une administration et des employés responsables, mais toujours sous l'unique administration centrale de l'Économe local de la communauté. C'est à lui que les différents secteurs doivent remettre leurs comptes et c'est à lui que revient la tâche de reprendre toutes les comptabilités et, normalement, d'englober celles-ci dans une seule gestion et de compiler ensuite un seul Compte rendu. Nous disons «normalement», étant donné qu'il existe des cas où un secteur, (l'école par exemple), présente un Compte rendu séparé, mais néanmoins toujours sous la responsabilité dernière de l'Économe local.

° Le paragraphe 3 de l'art. 198 des Règlements cite encore certaines situations particulières où il n'est pas permis de se dispenser de rendre des comptes aux supérieurs religieux.

Pour conclure, et en rapport avec le Compte rendu administratif, je prends acte du travail exécuté avec compétence et ponctuellement par tous les Économés provinciaux et je reste assuré que ce travail se poursuivra à l'avenir. Permettez cependant que je cite deux recommandations qui, pour nous, salésiens, sont devenues classiques. La première est de Don Rua. Dans sa circulaire du 29 novembre 1888, il disait: «Que l'on veille toujours à tenir les registres de telle manière que si d'autres devaient s'en occuper, ils puissent facilement les comprendre et les pratiquer». La seconde est de Don Giraudi, dans ACS n.33 - janvier 1926: «Que l'on examine attentivement si les Comptes rendus administratifs sont rédigés consciencieusement, avec la précision et l'ordre qu'on est en droit d'attendre de toute bonne administration, surtout de la part de qui gère les biens de la Providence».

4. ACTIVITÉS DU CONSEIL GÉNÉRAL

4.1 Chronique du Recteur majeur

Après avoir prêché la retraite à la Curie romaine (cf. ACG n. 317), le Recteur majeur a quitté Rome, le 23 février, pour différentes rencontres à Sondrio, Nave et Pignerol. Le 27 du même mois, en compagnie du Cardinal Anastasio Ballestrero (Archevêque de Turin), il a été reçu au Vatican, par S.S. le Pape Jean-Paul II, pour traiter des célébrations lors du centenaire «Don Bosco '88».

Entre-temps, il apportait tous ses soins à l'édition du texte de la retraite prêchée à la Curie. La SEI a publié ce texte sous le titre «*Mistero e storia - dono e profezia del Concilio*».

À la mi-mars, invité par l'évêque du lieu, le Recteur majeur se trouvait à Trévise pour y rencontrer le clergé local.

Le 5 avril, dans le bureau de presse du Vatican, il faisait partie du groupe qui présenta, sous la présidence du Cardinal Joseph Ratzinger, la nouvelle Instruction sur «La liberté chrétienne et la libération».

Les 19 et 20 avril, il s'est rendu à Schio, en Vénétie, pour la fête des jeunesses salésiennes de la province, et le 85e anniversaire de l'oeuvre de Schio.

Suivirent alors les intenses journées (du 23 avril au 9 mai) passées dans la Région ibérique. Le Recteur majeur commença par prêcher la retraite aux membres des Conseils provinciaux et à tous les directeurs, soit 220 auditeurs, réunis à Tarragone. Puis il visita les Provinces de Valence, de Barcelone et du Portugal. À Barcelone, en particulier, il participa à quelques-unes des célébrations solennelles commémorant le voyage historique de Don Bosco à Barcelone en 1886.

Le Recteur majeur rentra de ce long voyage profondément impressionné, tant par l'enthousiasme, la vitalité et l'enracinement populaire de la Congrégation dans ces pays, et par l'affirmation plus nette dans ces mêmes pays de notre identité, que par la constatation, une nouvelle fois, de la stature de Don Bosco qui apparaît toujours plus grande dans la perspective de l'histoire de l'Église.

Le 24 mai, le Recteur majeur se trouvait au Valdocco pour la fête de Marie Auxiliatrice. À cette occasion il a promulgué et remis aux Coopérateurs leur nouveau Règlement de vie apostolique.

Le lendemain il a participé à Foglizzo à la célébration du centenaire de la visite de Don Bosco.

Du 28 au 31 mai, il a assisté à la réunion annuelle des Supérieurs généraux à Villa Cavalletti (Frascati).

Enfin, le 3 juin, il inaugurerait les travaux de la cinquième session plénière du Conseil général.

4.2 Chronique des Conseillers

Le Conseiller général pour la Formation Don Paolo Natali

Le Conseiller général pour la Formation et ses collaborateurs, durant la première quinzaine de mars, ont poursuivi le travail de refonte des manuels du Directeur et du Provincial.

Au cours de diverses rencontres provinciales et interprovinciales - les plus importantes étant celles de Campo Grande (Brésil) et de Rosario (Argentine) - le Conseiller a présenté la nouvelle «Ratio» et les «Critères et normes» (pour l'acceptation aux vœux et aux ordres). Il a aussi étudié divers aspects de la situation du recrutement et de la formation des vocations, notamment des coadjuteurs.

Le Département a aussi commencé un ouvrage qui fournira des données historiques, géographiques, culturelles et ecclésiales pour une meilleure compréhension de la vie, de l'oeuvre et de la spiritualité de Don Bosco. Les destinataires de cet ouvrage sont notamment les

communautés formatrices non italiennes, pour qui, le milieu où Don Bosco a vécu et travaillé, est moins connu. Cette initiative veut satisfaire aux nombreuses requêtes des maîtres de novices et des formateurs du postnoviciat qui ont participé aux deux sessions de formation tenues, cette année, à la maison générale. Eux-mêmes ont précisé, à la lumière de leur expérience, les matières à exposer et la façon de les présenter.

Les contacts se sont poursuivis avec l'équipe chargée d'établir le «fonds commun» de prières que les provinces, les conférences provinciales ou les régions utiliseront pour établir leur guide pratique de la prière communautaire, comme le prescrit l'art. 77 des Règlements.

Le nouveau «Propre» salésien est lui aussi en chantier.

À partir de la mi-mars, durant tout le mois d'avril et jusqu'au 15 mai, le Conseiller a consacré tout son temps à la visite canonique extraordinaire de la quasi-province «Maria, Sedes Sapientiae» de l'Université Pontificale Salésienne (UPS). Les travaux que cette visite a entraînés l'ont ensuite occupé jusqu'à la fin du mois de mai.

Le Conseiller pour la pastorale des jeunes P. Juan Vecchi

En février, le P. Vecchi s'est rendu à Munich pour développer, devant

un groupe de confrères, le thème : «Les Groupes et les Mouvements de jeunes».

Sur invitation des salésiens espagnols, chargés de la pastorale des jeunes, il a participé en mars, à quelques journées d'étude pour élaborer un «plan systématique de formation humaine» que les délégués à la pastorale des jeunes des provinces d'Espagne souhaitent proposer aux éducateurs des jeunes d'aujourd'hui.

Poursuivant sa réflexion sur la «Pédagogie salésienne et les jeunes marginaux», le P.Vecchi a présidé une session destinée aux salésiens d'Amérique latine à Cachoeira do Campo (Brésil). Dix-neuf Provinces étaient représentées par 42 participants à la session. Des Filles de Marie Auxiliatrice étaient aussi présentes. Diverses expériences ont été étudiées. Nous en citons quatre :

- communautés salésiennes insérées dans des milieux populaires;
- jeunes en difficulté, pris en charge par des institutions éducatives;
- nouvelles approches et nouveaux plans d'action pour les enfants de la rue;
- présence de Salésiens et de FMA dans les organismes nationaux ou ecclésiastiques qui s'occupent des problèmes des enfants mineurs.

En Argentine, le Père Vecchi a assisté à deux semaines d'étude pour «Animateurs et animatrices de groupes de jeunes». Ces semaines avaient été programmées par les

Provinciaux et Provinciales. Elles furent dirigées par la Consulte de Pastorale de La Plata. Des décisions ont été prises pour une action concertée et un approfondissement des choix caractéristiques du mouvement de la «jeunesse salésienne» de la Région. Sept provinces SDB et six provinces FMA ont participé à ces deux semaines d'études.

La Conférence des Provinciaux de la Région «La Plata» a ensuite étudié la situation de chacune des provinces ainsi que les attentes de la jeunesse et de l'Église, en vue d'une redistribution des forces disponibles. Chaque Provincial a détaillé la problématique de sa Province; des critères ont été mis au point en tenant compte cependant des différents contextes.

En Argentine encore, le P.Vecchi a réuni les collaborateurs laïques des oeuvres d'éducation de la province de Córdoba, pour une journée d'étude sur les problèmes actuels touchant l'éducation chrétienne. À Bahía Blanca, il a présidé trois journées de réflexion sur la pastorale des vocations pour les directeurs SDB et les directrices FMA. Deux journées ont ensuite été consacrées aux jeunes salésiens en formation. Avec eux le Père a étudié les Constitutions, et particulièrement ce qui a trait à la Mission et à la Pastorale salésienne.

Au mois de Mai, le P.Vecchi s'est rendu en Afrique pour deux

réunions importantes. La première a regroupé, à Nairobi, les missionnaires salésiens et les missionnaires FMA de 10 nations de la région anglophone. Étude approfondie: - de la condition des jeunes en Afrique - des directives pastorales de l'Église à leur endroit. - Examen des modes d'intervention salésienne; - «Projet - modèle» de pastorale salésienne dans le contexte africain des pays anglophones. - Étude de la situation actuelle des vocations et perspectives d'avenir.

Un programme similaire a été développé à Libreville (Gabon) avec la présence de missionnaires SDB et FMA provenant de 14 nations africaines de la région francophoné.

En compagnie de Don Bosoni, Conseiller régional pour l'Italie et le Proche-Orient, le P. Vecchi a assisté à Vico Equense (province de Naples) à une réunion regroupant tous les provinciaux d'Italie, avec leurs Conseils, pour étudier certains problèmes pastoraux spécifiques. Cette rencontre avait été préparée par les Conseils provinciaux. Ils avaient reçu un questionnaire préparé par le Département de la pastorale des jeunes. Les provinciaux ont présenté des rapports concrets qui ont mis en relief les problèmes suivants: - évangélisation des jeunes; - état actuel des expériences de la «vie associative»; - redistribution des forces, en réponse aux requêtes de l'heure; - pastorale des vocations; - animation

pastorale de la province; - insertion et formation des laïcs.

Ce type de réflexion a été pratiqué en Espagne, en Argentine, au Brésil et aux Indes.

Entre-temps, le Département a fait parvenir aux provinces, (en langues italienne et espagnole), le fascicule intitulé: «Présence et mission de la communauté salésienne dans un territoire».

Les provinces ont aussi reçu l'invitation concernant une session de «formation permanente» destinée aux animateurs provinciaux de la pastorale des jeunes et des mouvements de jeunes.

Enfin deux nouvelles brochures traitant de la «Formation d'une communauté éducative» sont sous presse.

Le Département poursuit sa réflexion sur «Les groupes et mouvements de jeunesse salésienne». Une autre étude portant sur «L'animateur de groupe» est aussi en préparation, avec la collaboration du Département de Pastorale des FMA et l'aide d'un groupe d'experts.

Le Conseiller pour la Famille salésienne et la Communication sociale

P. Sergio Cuevas

De retour d'Extrême-Orient, à la mi-février, le Conseiller, aidé d'une Commission de Coopérateurs, a poursuivi la révision et le parachèvement du texte du Règlement des

Coopérateurs salésiens à remettre aux autorités de la Congrégation puis au Siège Apostolique.

Le 7 mars il était de la Commission centrale réunie pour préparer les fêtes centenaires «DON BOSCO '88». Il se rendit ensuite en Sicile pour la réunion des «délégués aux ADB»; là il rencontra le président provincial des ADB siciliens.

À la mi-mars nouvelle rencontre, cette fois avec les dirigeants de la SEI (Turin), pour examiner la situation des maisons d'éditions du monde salésien.

Du 23 au 28 mars, il prêche la retraite à un groupe de salésiens de la province de Barcelone, en préparation aux fêtes anniversaires de la visite de Don Bosco à Barcelone en 1886. La retraite terminée, il visite les délégués provinciaux chargés de l'animation des différents groupes de la Famille salésienne; à cette fin, il se rend aux maisons provinciales de Bilbao, Barcelone, Séville, Cordoue et Madrid.

Le 6 avril, il assiste à la réunion de la Famille salésienne de la province de Vérone. Sujet présenté à cette réunion: «Don Bosco et son projet d'engagement des laïcs dans l'Église».

Du 9 au 23 avril, le P.Cuevas est aux Indes et parcourt les provinces de Calcutta, Madras, Bangalore et Bombay. Il assiste à la réunion du Conseil national des ADB à Calcutta. Dans chacune des provinces, il

voit les délégués aux Coopérateurs, aux ADB, ainsi que le Conseil provincial des Coopérateurs. Il visite aussi les responsables des typographies salésiennes, les maisons d'éditions, les directeurs du Bulletin salésien et des revues pour les jeunes. Il prend connaissance du travail qui se fait, concernant la communication sociale, à l'Université de Poona et au centre national pour les vocations. Il visite la maison provinciale des Pères du Verbe Divin (Poona), et les Éditions Paulines à Madras et Bombay.

Rentré à Rome, il assiste à la réunion du Conseil national des Coopérateurs salésiens d'Italie, à Ariccia (24-27 avril). Le thème de la rencontre: Le nouveau texte du Règlement des Coopérateurs.

Le premier mai, en la fête de saint Joseph, travailleur, il préside le congrès des musiciens salésiens d'Italie, pour relancer l'activité musicale dans les provinces salésiennes d'Italie et programmer des initiatives musicales pour «DON BOSCO '88».

Du 2 au 4 mai, il participe au Conseil national des ADB d'Espagne, réuni à Barcelone; puis il assiste aux fêtes commémoratives de la visite de Don Bosco en 1886, dans cette même ville.

Toujours en Espagne, à Barcelone, il préside avec don Francesco Meotto, la réunion des Éditeurs

salésiens d'Espagne et du Portugal.

Les 23 et 24 mai, il est à Turin, pour la fête de Marie Auxiliatrice, au cours de laquelle le Recteur majeur promulgua le nouveau Règlement des Coopérateurs salésiens. Le document est remis à un groupe de 50 Coopérateurs venus d'Italie et de l'étranger, qui représentaient les Coopérateurs du monde entier, en cette date mémorable pour leur Association.

À la fin du mois, du 30 mai au 1 juin, en Autriche, il prend part à la rencontre nationale de la Famille salésienne, ainsi qu'à la Consulte provinciale pour la Famille salésienne. -À Vocklabruck: grande réunion de Coopérateurs. À Oberthalheim: cérémonie de la promesse de nouveaux Coopérateurs.

L'après-midi du 1er juin il rentra à Rome.

Le Conseiller général pour les Missions P. Luc Van Looy

Après sa visite à l'Inde salésienne (cf. ACG n. 317), le Conseiller pour les Missions s'attarda un moment à la maison généralice, puis se rendit au Mexique. Là-bas, d'entente avec le Conseiller général pour la région, le P. Velasco, il accomplit, du 1 au 19 mars, la visite extraordinaire des missions chez les Mixtèques. Ensuite il passa rapidement par la maison du noviciat et du postnoviciat de Coacalco, dans la province de Guadalajara.

Il se rendit alors à Cuba, et y demeura du 19 au 23 mars, visitant les maisons de La Havane et de Santiago de Cuba. Les salésiens de Santa Clara vinrent le voir à La Havane.

Après une halte à Mexico, et une autre à San Juan, dans l'île de Porto Rico, il arriva à Saint-Domingue où il passa deux journées et visita les maisons salésiennes de la ville et celle de Barahona. Il passa ensuite en Haïti. Avec les confrères de Haïti, il célébra la Semaine sainte et les fêtes de Pâques.

Haïti cherche sa voie...

Avant de rentrer à Rome, il demeura quatre jours (1-4 avril) à la Procure de New Rochelle (U.S.A.), pour étudier les modalités d'une collaboration avec le Département d'État des USA, dans le domaine de l'aide au développement.

Bref séjour à Rome, du 21 au 23 avril, puis départ pour Madrid, où il présida l'assemblée des salésiens responsables des Procures missionnaires en Europe et aux États-Unis; thème de l'assemblée: Animation missionnaire dans la Congrégation.

Le 4 mai, nouveau départ, cette fois pour l'Afrique. Après deux journées passées à Lubumbashi (Zaïre), il franchit la frontière de la Zambie, visita les 6 oeuvres salésiennes du pays et étudia, avec les confrères, différents projets. Du 12 au 17 mai, il présida, à Nairobi, une rencontre de missionnaires SDB et FMA, représentant 10 pays anglophones.

Le P. Vecchi et Mère Lina (FMA) étaient présents. Suit une évaluation de la pastorale des jeunes dans ces pays et une réflexion sur l'avenir promis à nos oeuvres.

Du 19 au 24 mai, la même étude fut reprise à Libreville (Gabon), avec les représentants SDB et FMA de 14 pays francophones d'Afrique. Les Pères Vecchi et Britschu étaient aussi de la session.

Le 24 mai, le P. Van Looy remit les Constitutions, traduites en langue française, à un groupe de confrères de ces pays francophones. Puis le Père visita les maisons du Gabon jusqu'au 30 mai; enfin il se rendit en Angola. Son avion n'ayant pas réussi à prendre contact avec la tour de contrôle de l'aéroport de Luanda, il fut contraint de faire demi-tour et de rentrer à Libreville. Le Père n'entra à Luanda que le 31 mai, jour où l'on fêtait la Vierge. Il participa à la fête, puis, le lendemain, à la procession de la Fête-Dieu. Les 2 et 3 juin, il visita la maison de Dondo et, après avoir attendu un avion une journée entière à Luanda, il rentra à Rome, le 4 juin.

L'Économe général don Omero Paron

Au début de mars, l'Économe général, sur invitation des autorités locales, participa à la séance du Conseil d'Administration de la

Société «Biens immobiliers» de Lugano, non loin de notre Institution, dans la ville de ce nom.

Le 8 mars, il reçut les Économistes provinciaux de la CISI (Conférence «Inspectoriale» Salésienne d'Italie). Une célébration eucharistique eut lieu, au cours de laquelle don Paron rappela le souvenir de don Ron et de don Cencin, morts tragiquement dans un accident de voiture.

Le 12 mars, il convoqua et présida le Conseil Supérieur d'Administration de l'Université Pontificale Salésienne (UPS), au siège même de ladite Université. L'ordre du jour portait l'examen et l'approbation du bilan de 1985 et du budget pour 1986.

Du 23 mars au 8 avril, don Paron séjourna en Espagne. À Madrid il visita la Librairie Éditrice et la Procure des Missions. De là, il partit pour Séville et assista à la réunion des Économistes provinciaux de la Conférence ibérique (24-26 mai). Il y avait au programme les principaux thèmes concernant l'administration des biens temporels de la Congrégation, revus à la lumière du nouveau code de droit canonique et des constitutions rénovées. Au cours de cette rencontre, il apprit à connaître divers problèmes locaux. Après ces journées, il visita plusieurs oeuvres de la province de Séville, puis de Barcelone, et enfin de Valence.

Le 9 mai, il se trouvait à Turin

pour l'assemblée ordinaire et extraordinaire de la S.E.I. convoquée pour l'examen et l'approbation du bilan 1985 et pour traiter de quelques modifications statutaires.

Du 14 au 21 mai, il profita de sa participation à un Congrès, pour visiter plusieurs maisons de la province de New Rochelle (USA).

**Le Conseiller pour l'Amérique latine
Région de l'Atlantique
P. Carlos Techera**

Après la clôture de la session plénière du Conseil général, le 10 janvier 1986, le Père Techera partit sans tarder pour la province de Campo Grande au Mato Grosso, où il prit contact avec des communautés qu'il n'avait pas encore visitées. Il séjourna plus longuement au noviciat et au postnoviciat.

Il accompagna ensuite l'Économiste général, tout au long de sa visite à la Région Atlantique, du 18 janvier au 6 février (cf. ACG n. 317) et il assista à la réunion des Économistes provinciaux de la Région, qui se tint à Campos do Jordão (Brésil) du 26 au 28 janvier.

Revenu à la province de São Paulo, il présenta aux confrères les modalités de la consultation pour la nomination du nouveau provincial. Après avoir visité diverses communautés, il commença, officiellement le 1er mars, la visite extraordinaire de la province de Porto Alegre (Brésil).

Au début d'avril, il prit part au 2e séminaire international de «Pédagogie salésienne des jeunes marginaux», à Cachoeira do Campo (1-6 avril). Après quelques journées consacrées à la province de Belo Horizonte où il visita les communautés de formation initiale, il fut de la réunion des Formateurs salésiens au Brésil, tenue à Campo Grande. Puis il passa à la province de Rosario (Argentine) où, aidé du Père Giuseppe Nicolussi (du Département de la Formation), il présenta la «Ratio 1985» aux Formateurs de la province de La Plata (20-22 avril). Du 24 au 26 avril, il présida la Conférence provinciale de La Plata, en présence du P. Vecchi. Le thème de la réunion fut: «La redistribution des forces et des ressources dans les provinces : principes, expériences, directives pratiques».

Rentré à Porto Alegre, il poursuivit la visite extraordinaire, qui s'acheva avec la réunion des directeurs, et celle du Conseil provincial. Ensuite il rentra à la maison générale.

**Le Conseiller pour l'Amérique latine
Région «Pacifique-Caraïbes»
P. Ignacio Velasco**

Au cours du premier semestre de l'année 1986, le Conseiller s'est consacré à l'animation salésienne dans plusieurs provinces. Parti de Rome à la mi-janvier, il passa d'abord quelques jours à Medellín

où il rencontra, à la maison provinciale, le Conseil provincial auquel il précisa quelques-unes des conclusions de la visite canonique qu'il avait effectuée en 1985.

Aussitôt après, il commença la visite extraordinaire de la province de «Notre-Dame de la Guadeloupe» au Mexique. À l'exception de deux maisons (San Cristobal de las Casas et Morelia), il atteignait toutes nos maisons, à partir de la ville de Mexico. Ces maisons sont toutes situées à moins de 200 km de Mexico. Un événement d'une importance particulière, au cours de cette visite extraordinaire, fut l'inauguration d'un juvénat pour aspirants coadjuteurs. C'est une expérience d'orientation vocationnelle. La communauté salésienne qui s'occupe de cette oeuvre et les 80 aspirants sont donc installés à présent dans la belle ville de Queretaro.

Une brève interruption de la visite extraordinaire a permis une rapide visite à la province de Guadalajara, où le P.Velasco rencontra le Conseil provincial, ainsi que les étudiants en théologie relevant de la province de Notre-Dame de la Guadeloupe. Durant la visite extraordinaire menée par le P.Velasco, le P.Van Looy, Conseiller pour les Missions, visitait de son côté nos missions chez les Mixtèques. Une évaluation de synthèse a été faite par les deux Conseillers réunis.

Vers la fin du mois de février, un voyage rapide a permis au P.Velas-

co de visiter les centres de formation de la province d'Amérique centrale, situés au Guatemala. Une rencontre y fut aussi organisée pour toute la Famille salésienne.

À la joyeuse surprise du P.Velasco, les jeunes confrères de la maison de formation ont exécuté une «Cantate à Don Bosco» inspirée du songe que fit Don Bosco dans la nuit du 9 au 10 avril 1886. (Les oeuvres salésiennes... de Valparaíso à Péking, en passant par le centre de l'Afrique).

Par après, le Conseiller est allé au Pérou faire la visite extraordinaire de la province «Sainte Rose de Lima». De Lima, il a rayonné vers toutes les villes où les Salésiens travaillent.

Cette visite s'est terminée au cours du mois de Mai, et le P.Velasco s'est alors rendu à la maison provinciale du Chili et au scolasticat de théologie de Lo Canas pour y rencontrer surtout les étudiants péruviens.

Il faut encore signaler les consultations pour deux nominations, celle du provincial du Pérou et celle du provincial du Chili.

Le Conseiller régional pour l'Asie P. Thomas Panakezham

Il avait quitté Rome en même temps que le P.Van Looy, le 11 janvier 1986. Il a aussitôt présidé la Conférence des provinciaux des

Indes à Goa-Sulcorna, du 13 au 15 janvier. Au cours de ces journées, différents points ont été discutés, notamment - la préparation de la «Visite d'ensemble» en novembre prochain à New Delhi; -la continuation des «séminaires» sur la Pastorale des Jeunes; - l'engagement des salésiens indiens en Afrique et le problème de l'inculturation salésienne en Afrique. (N. D. T. Visite d'ensemble = Visite du Recteur majeur - (accompagné de membres du Conseil général), aux provinciaux - (accompagnés de leurs Conseils) - représentant un groupe de provinces).

Le «Régional» a ensuite visité différentes communautés des Indes, avec un souci particulier pour les communautés formatrices. Il a constaté avec joie que, dans les provinces de Calcutta, Gauhati et Dimapur, plusieurs initiatives en faveur des vocations se développent bien: un juvénat pour les garçons de Bengal et d'Azimganj (Calcutta); trois prénoviciats, respectivement à Ronkon, Tura (Gauhati) et Jorhat (Dimapur). Le Père s'est rendu aussi au Sri Lanka, où il a constaté avec plaisir l'ouverture d'un juvénat salésien pour les jeunes de l'île.

Au début du mois de mars, il a pu entrer en Birmanie où oeuvrent 31 salésiens. Nous avons dans ce pays 3 novices et un beau groupe d'aspirants. Trois prêtres ont été ordonnés, en avril; ce sont les premiers,

après un intervalle de dix ans, dû à la situation politique.

En Thaïlande, le Père a rencontré le nouveau provincial, don Tito Pedron. De Thaïlande, il s'est rendu à Djakarta (Indonésie) où a débuté, voici quelques mois, une «nouvelle présence» salésienne en vue de venir en aide aux confrères de l'île de Timor.

Le Conseiller commença alors la visite extraordinaire de la Corée du Sud (15 mars- 1 avril) et du Japon (2 avril- 24 mai). En Corée, où nous avons une quasi-province, un grand mouvement de conversions au catholicisme est en cours. Les salésiens collaborent à ce grand moment de grâce du Saint-Esprit en faveur de cette nation. Les vocations vont augmentant et non sans problèmes, (par exemple, le problème créé par les 3 ans de service militaire).

Au Japon, les problèmes religieux sont nombreux (il faut noter que les catholiques ne sont guère que 400.000). Une reprise semble se dessiner dans le domaine des vocations, nous espérons compter 6 novices l'an prochain. La présence de Don Cimatti est encore vivante et agissante au Japon.

Le Conseiller a réuni les provinciaux d'Extrême-Orient à Tokyo durant les derniers jours de mai. Ils ont étudié ensemble les problèmes les plus importants. Les conclusions feront l'objet d'une évaluation lors

de la prochaine «Visite d'ensemble», en novembre prochain, à Hua Hin (Thaïlande). Les provinciaux ont aussi réfléchi aux moyens d'organiser, à l'intention des coadjuteurs d'Extrême-Orient, une réunion qui aura lieu en octobre, à Battulao (Philippines).

Le Conseiller est rentré à Rome le 31 mai.

Le Conseiller régional pour l'Europe et l'Afrique centrale
P. Dominique Britschu

Avant même que ne s'achève la quatrième session plénière du Conseil général, le P. Britschu a participé à Zurich, (27-30 décembre 1985), à une «Commission des Problèmes salésiens en Suisse»). Cette Commission rassemblait, outre les provinciaux de Munich, Novare et Paris, le Conseiller régional pour l'Italie, les directeurs et les directrices des maisons salésiennes de Suisse. À l'ordre du jour: quelques aspects plus problématiques de la présence salésienne en Suisse. Parmi les problèmes, il faut souligner celui de la coordination des oeuvres et des activités de la Famille salésienne au niveau de la Confédération Helvétique et dans le cadre de la Région salésienne d'Europe. À la clôture de cette rencontre, quelques résolutions ont été prises en vue d'une plus intense et plus systématique promotion des vocations.

Ce souci des vocations a été confié à une équipe, la «SATCH» (Salesianisches Animatoren Team für die Schweiz - CH), dont les membres sont: les Pères Birrer, Rogger, Paolo Gallo et Donnet.

Le 11 février, le Recteur majeur a chargé le P. Britschu de faire la visite extraordinaire de Belgique-Sud. À partir de la mi-mars, le Conseiller a visité les communautés francophones oeuvrant à Bruxelles et dans les provinces méridionales de Belgique. Vu la proximité de la Hollande, le P. Britschu fit une brève visite au nouveau provincial des Pays-Bas, puis alla saluer l'évêque de Bois-le-Duc, Mgr Jan ter Schure.

Sur le chemin du retour, il fit halte à Strasbourg et fêta, en famille, les 80 ans de sa mère.

Rentré à Rome, il se hâta de faire tous les préparatifs requis pour son séjour dans les pays suivants: Zaïre, République Populaire du Congo, Cameroun et Gabon. Dans ces pays, il fit la visite canonique des communautés salésiennes, rencontra les confrères, les missionnaires, les Instituts séculiers, les Évêques et les Nonces des différents endroits. Il rentra à Rome aux premiers jours de juin, non sans avoir connu, au cours de ses voyages, des aventures dûes soit aux horaires des avions, soit aux permis de séjour, soit aux autorisations de transit.

Le Conseiller pour la Région anglophone

P. Martin McPake

Le Conseiller a consacré quasiment l'entièreté de la période qui va du 12 janvier au 10 mai à la visite extraordinaire de la province de Dublin; mais cette visite comportait des voyages à Malte, dans la République d'Afrique du Sud, au Leshoto, au Swaziland et bien sûr en Irlande même. Il a été particulièrement heureux de sa visite à la maison de «Rome», au Leshoto, où il a rencontré des étudiants en philosophie au nombre de 6, tous Africains, quatre étant originaires du Leshoto et deux du Swaziland.

Le P. McPake a pu constater partout que le travail fourni par nos confrères dans cette province est très utile à la jeunesse et fort estimé par les différents évêchés et par les autorités civiles.

Au terme de la visite extraordinaire en Irlande, le Père a passé quelques jours à la nouvelle maison provinciale de Grande-Bretagne à Stockport, non loin de la ville de Manchester.

Le Conseiller pour la Région Ibérique

P. José Antonio Rico

Vers le fin de la session plénière de l'hiver dernier, aux derniers jours de décembre 1985, le P. Rico est allé à Macao pour y rencontrer les confrères du collège Don Bosco relevant de la province du Portugal.

De là il est passé au Mozambique, où il a séjourné trois semaines durant lesquelles il a visité la mission de Moatize et les maisons de Maputo et Catembe. Il a prêché la retraite aux Salésiens et aux Filles de Marie Auxiliatrice, accompagnés les uns et les autres de leurs novices. La retraite se termina le 18 janvier par la profession religieuse des deux premiers salésiens mozambicains.

De retour en Europe, le Conseiller commença aussitôt la visite extraordinaire de la province de Barcelone qui le retint du 24 janvier au 31 mai. Au cours de cette visite, il réunit et présida la Conférence ibérique. Le Père suivit aussi les exercices de la retraite prêchée par le Recteur majeur à tous les directeurs des provinces de la région ibérique. Cette retraite fut l'acte principal par lequel le Recteur majeur voulut commémorer le centenaire de la visite de Don Bosco à Barcelone en 1886.

Le Régional accompagna le Recteur majeur dans ses visites aux provinces de Valence, de Barcelone et du Portugal.

Le P. Rico visita en outre les deux maisons de la province de Barcelone, en Côte d'Ivoire (Afrique occidentale), où il demeura, avec les confrères, du 11 au 25 mai. Finalement, de nouveau en Espagne, il réunit le Conseil provincial de Barcelone, puis tous les directeurs.

Après avoir participé au III^e Congrès national des dévôts de Marie Auxiliatrice, il rentra à «La Pisana» le 2 juin.

**Le Conseiller Régional pour l'Italie
et le Moyen-Orient
don Luigi Bosoni**

Terminée la session d'hiver du Conseil général, don Bosoni commença aussitôt la visite extraordinaire de la province de Sicile dont le siège est à Catane. Cette visite le prit du 11 janvier au 15 mai, tout en lui permettant deux brèves interruptions pour des tâches de caractère national.

Du 19 au 22 mai, il rencontra les directeurs et visita les communautés suisses (à l'exception de celle de Zurich) relevant de la province de Novare. Ces visites avaient pour but de sensibiliser les confrères à une consultation imminente en vue de la succession du provincial qui termine son mandat de six ans.

Profitant de son passage dans le Nord de l'Italie, il visita les postnovices de Nave (17 mai), participa à la rencontre annuelle des ADB de Treviglio (18 mai), salua les confrères du scolasticat de théologie de la Crocetta à Turin (22 mai) et la communauté du noviciat de Pignero (23 mai). Le 24 mai, il assista à la fête de Marie Auxiliatrice au Valdocco et à la promulgation solennelle du nouveau «Règlement

de vie apostolique» des Coopérateurs salésiens.

Du 26 au 31 mai, il rejoignit, à Pacognano (Naples), les Provinciaux et leurs Conseils, pour une réflexion et une programmation pastorale, en présence du Conseiller pour la Pastorale, le P. Vecchi.

**Le Délégué du Recteur majeur
pour la Pologne
P. Augustyn Dziedziel**

Le Délégué, dès son arrivée en Pologne en janvier, réunit la Consulte de la Conférence des Provinces salésiennes de Pologne pour lui transmettre des informations de la part du Conseil général, en vue de la préparation de cette même Conférence.

Il a ensuite inauguré la visite extraordinaire de la province de Wroclaw (Saint Adalbert). Cette province, créée il y a six ans, s'est bien organisée; elle a vu le nombre de ses membres s'accroître de 60 unités et a bien restructuré et consolidé les oeuvres existantes. Les efforts, orientés vers la pastorale des jeunes et l'animation de la Famille salésienne, ont eu pour résultat une augmentation notable des vocations et ont permis l'ouverture de deux nouvelles communautés formatrices.

Au cours de sa visite, le Délégué a pourvu à la consultation requise pour la nomination d'un successeur

au provincial de Wroclaw parvenu au terme de son mandat. Il a aussi rendu visite aux cinq communautés formatrices de Pologne.

Il a assisté aux réunions conclusives de trois Chapitres provinciaux, à savoir ceux de Cracovie (Pologne-Sud), Wroclaw (Pologne-Ouest) et

Pila (Pologne-Nord).

À la fin du mois de mai, il a réuni une dernière fois les provinciaux, les provinciales, les délégués et déléguées pour la Famille salésienne et programmé la préparation et les initiatives en vue du centenaire de la mort de saint Jean Bosco.

5.1 Lettre du Saint-Père au Recteur majeur

Nous rapportons la lettre que Sa Sainteté Jean-Paul II a envoyée au Recteur majeur après que celui-ci lui eût fait parvenir un exemplaire du volume contenant les sermons tenus lors de la retraite prêchée au Vatican.

À notre cher Fils
Don Egidio VIGANÒ
Recteur majeur de la Société
de Saint Jean Bosco

J'ai reçu avec un vif plaisir l'hommage du livre «Mystère et Histoire - Don et Prophétie du Concile», que, par une aimable et filiale attention, vous m'avez fait parvenir, dans une édition remarquable, préparée expressément pour moi.

Je désire vous exprimer mes sincères remerciements pour le cadeau de ce livre qui, enrichi d'une docte et intéressante préface, contient les «prédications» que vous avez faites, en février dernier, à la Curie Romaine, lors des Exercices spirituels de la première semaine du Carême. Vous me donnez par là même la possibilité de relire et de revivre, avec joie, la mystique atmosphère de prière et de méditation créée alors par votre parole exposant les grands mystères fonda-

mentaux de la réalité et de la vie ecclésiale, à la lumière de la doctrine du Concile Vatican II.

En souhaitant que votre ouvrage connaisse une large diffusion et soit apprécié par les prêtres, les religieux et les fidèles, j'invoque les bénédictions célestes sur votre personne, pour un service salésien toujours plus fervent et efficace, à travers tous les Continents, sur les traces de votre Fondateur Saint Jean Bosco.

Avec ces vœux et ma reconnaissance renouvelée, pour la semaine que vous avez dirigée, je suis heureux de vous envoyer une nouvelle fois la Bénédiction Apostolique que j'étends affectueusement à vos collaborateurs et à tous les membres de votre Institut.

Du Vatican, ce 25 avril de l'année 1986

Jean-Paul II

5.2 «Règlement de vie apostolique» de l'Association des Coopérateurs salésiens — Décrets d'approbation et de promulgation.

Comme la lettre du Recteur majeur le rapporte, le 9 mai 1986, la Congrégation pour les Religieux, et les Instituts séculiers a approuvé

le «Règlement de vie apostolique» de l'Association des Coopérateurs salésiens. Le 24 mai suivant, le Recteur majeur a émis le Décret de promulgation de ce même Règlement. Ces deux événements revêtent une grande importance pour toute la Famille salésienne. Veuillez trouver ci-après le texte des deux Décrets.

Décret d'approbation émis par la Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers

L'Association des «Coopérateurs salésiens», dont le siège central est à Rome, a été fondée par Don Bosco. Le Siège Apostolique l'a approuvée par le Bref «Cum sicuti» du 9 mai 1876.

C'est une Association publique de fidèles, «semblable à un tiers ordre». Participant du patrimoine spirituel de la Société de Saint François de Sales, elle se consacre, dans l'Église, à un vaste apostolat auprès de la jeunesse et des milieux populaires. Son modérateur suprême est le Recteur majeur des Salésiens de Don Bosco.

Suivant les directives de l'Église et dans l'esprit du Concile Vatican II, l'Association a élaboré, sous la responsabilité du Recteur majeur et de son Conseil, et avec l'aide d'experts, un nouveau texte du «Règlement de vie apostolique», inspiré de celui qu'avait écrit son

Fondateur, saint Jean Bosco, et elle l'a présenté au Siège Apostolique pour approbation.

La Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers, après l'avoir soigneusement examiné, et compte tenu du vote favorable du Congrès qui s'est tenu le 15 avril dernier, l'approuve par le présent Décret et le ratifie, avec les modifications décidées par le même Congrès, selon l'exemplaire en langue italienne, qui est conservé dans ses Archives, toutes règles prescrites par le Droit étant par ailleurs observées.

Faisant mémoire de la figure exemplaire de Maman Marguerite, qui a été, en fait, la première grande Coopératrice de l'Oratoire de Don Bosco, la présente Congrégation adresse au Seigneur ses prières et ses vœux pour que tous les membres de l'Association progressent dans l'union à Dieu et participent généreusement à la mission de l'Église, selon l'esprit salésien de prédilection pour les jeunes et pour le peuple.

Rome, le 9 mai 1986

Jean Jérôme Hamer O.P.
Préf.

Vincent Fagiolo
Secr.

Décret de promulgation par le Recteur majeur

L'énergie apostolique manifestée en saint Jean Bosco lorsqu'il fonda,

sous l'inspiration de l'Esprit-Saint et la conduite maternelle de Marie, la Société de saint François de Sales, et par après, avec l'aide de sainte Marie Dominique Mazzarello, l'Institut des Filles de Marie Auxiliatrice, prit une admirable ampleur quand il établit officiellement la «Pieuse Union des Coopérateurs salésiens», comme troisième branche de la Famille salésienne (cf NR/1974, p. 5).

Dans le premier Règlement de l'Association, le Fondateur indiqua, en termes clairs, les modes de coopération salésienne à la mission de l'Église dans le monde, les obligations particulières y afférentes, et les avantages spirituels.

La recherche du profond renouveau, demandé par le Concile, et traduit dans l'approfondissement du charisme fondateur, au cours des Chapitres généraux postconciliaires des Salésiens et des Filles de Marie Auxiliatrice, fit comprendre «la nécessité d'adapter le Règlement de Don Bosco (pour les Coopérateurs) aux instances du Concile Vatican II, bien sûr en fidélité constante à la pensée et à la volonté de notre Fondateur» (NR/1974, p. 5). «Le nouveau Règlement fut le résultat d'un travail réfléchi, diligent et délicat, mené avec grand amour» (NR/1974, p. 6) surtout par les Coopérateurs. Il fut promulgué «ad experimentum» par le Recteur majeur, don Luigi Ricceri,

en date du 14 avril 1974. Vint alors la «Convention passée entre les Salésiens et les Filles de Marie Auxiliatrice pour l'animation des Coopérateurs» (ACS n. 278, avril-juin 1975, éd. française pp. 62-67).

La promulgation du code de droit canonique, le 25 janvier 1983, (ainsi que l'approbation définitive des Constitutions et des Règlements, des Salésiens et des Filles de Marie Auxiliatrice) exigeaient une prompt révision du nouveau Règlement des Coopérateurs salésiens, à la lumière du droit canonique et de l'ecclésiologie conciliaire. Il fallait clore aussi la période «ad experimentum».

En un premier temps, les responsables sensibilisèrent l'ensemble des Coopérateurs salésiens du monde entier. En un second temps, ils affrontèrent la tâche, non dépourvue de difficultés, de formuler un nouveau texte du Règlement, qui exprimât, en un langage actuel, et dans la docilité aux directives pontificales, la pensée et le projet du Fondateur.

Rappelons ici le 2e Congrès mondial des Coopérateurs salésiens, tenu à Rome du 28 octobre au 4 novembre 1985. Il offrit des apports de valeur pour cette réélaboration. La rédaction finale fut confiée à une Commission nommée à cet effet, puis le Recteur majeur, aidé du Conseil général de la Congrégation salésienne, assumait la tâche qui lui

revenait de procéder à une ultime révision, afin de s'assurer de la conformité du texte avec la pensée profonde de Don Bosco.

Le texte, ainsi mis au point, fut transmis au Siège Apostolique et un dialogue très utile s'ouvrit. Des Consultants, experts en la matière, firent leurs observations. Les réponses, fournies après un examen approfondi, conduisirent à un accord qui déboucha sur un vote favorable du Congrès du Dicastère pontifical compétent. L'approbation officielle fut acquise par le Décret du 9 mai 1986.

Ce décret, en des termes appropriés, commence par mettre en évidence - que les Coopérateurs salésiens sont «une Association publique de fidèles, 'semblable à un Tiers Ordre' (cf CIC 303); - qu'elle participe au patrimoine spirituel de la Société de St. François de Sales, - et qu'elle se consacre, dans l'Église, à un vaste apostolat auprès de la jeunesse et des milieux populaires» (Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers, Décret «L'Associazione», du 9 mai 1986).

Ces termes soulignent l'intime et vitale communion de l'Association des Coopérateurs salésiens avec l'Église; c'est en effet en son nom qu'elle agit, et en vue du bien public (cf can. 116 §1); et elle le fait, en participant au patrimoine spirituel de la Société de St. François de Sales, si bien qu'en tant que Groupe

de la Famille salésienne «elle assume, avec les valeurs spécifiques de la condition séculière, la même vocation salésienne fondamentale et partage la responsabilité de la vitalité du projet de Don Bosco dans le monde» (R/1986, 5).

C'est pourquoi, en vertu des pouvoirs qui sont de ma compétence en tant que Modérateur suprême (Décret cité plus haut; R/1986, 23 §1), JE PROMULGUE officiellement le «Règlement de vie apostolique» de l'Association des Coopérateurs salésiens, en la solennité de Marie Auxiliatrice, «guide spéciale de la Famille salésienne» (R/1986, 35 §1), et je décrète qu'il entre en vigueur conformément aux dispositions du droit universel.

La date de cet acte solennel est très significative et revêt une grande importance. Le Pape Jean-Paul II, s'adressant aux membres du Congrès Mondial, représentant les Coopérateurs salésiens du monde entier, les avait vivement exhortés à suivre «les suggestions maternelles que vous inspirera Marie Auxiliatrice, votre puissante et spéciale Protectrice» (Atti e Documenti, p. 142).

Que les Coopérateurs reçoivent donc ce «Règlement de vie apostolique» avec une confiance filiale, comme des mains mêmes de la Vierge. Que le témoignage des valeurs évangéliques qu'il contient soit leur plus grande joie et le gage

de la maternelle protection, quotidienne et attentionnée, de Marie, Mère de l'Église.

Donné à Turin, le 24 mai 1986,
en la solennité de Marie Auxiliatrice.

Don Egidio Viganò

5.3 Lettre du Recteur majeur au Saint-Père concernant la béatification du Pape Pie IX.

Nous transcrivons la lettre adressée par le Recteur majeur à Sa Sainteté Jean-Paul II à la suite de la proclamation de l'héroïcité des vertus du Serviteur de Dieu Pie IX. C'est aussi une invitation à tous les Salésiens de considérer le rôle joué par le Pape Pie IX dans la naissance de notre Congrégation et la place qu'il a occupée dans la vie de Don Bosco.

Rome, le 6 juin 1986

À Sa SAINTETÉ
Jean-Paul II
CITÉ DU VATICAN

Bienheureux Père,

Je considère avant tout de mon devoir de vous remercier pour le pas décisif que Vous avez fait faire à la Cause de béatification du Pape Pie IX en proclamant, en juillet dernier, l'héroïcité de ses vertus. J'entends dire qu'un miracle a déjà été présenté qui, une fois approuvé, ouvrira la voie à la béatification.

Pour la Famille salésienne de Don

Bosco, la glorification du Vénérable Pie IX est un événement très attendu et une cause de grande joie.

C'est à Pie IX, en même temps qu'à Don Bosco, que nous sommes redevables de notre identité dans l'Église. Nous le considérons comme notre second Père: «Alter salesianorum Pater», comme on peut le lire sur le socle de sa statue monumentale dressée dans la basilique du Sacré-Coeur à Rome.

Pour Don Bosco, Pie IX a été un Père, un Maître, un Conseiller, un Consolateur et un Animateur; et Don Bosco fut, pour ce grand Pape, un fils tout dévoué, prêt à n'importe quel sacrifice pour répondre à ses désirs. Il s'est montré en tout temps son courageux défenseur, et il en a proclamé les mérites durant la vie du Pape et après sa mort. Quand il envoya, à Léon XIII à peine élu, ses premiers vœux, il déclara: « Cette Congrégation a été conseillée, dirigée et approuvée par Pie IX de vénérée mémoire ».

Notre Fondateur considérait Pie IX comme un saint. Dans les pages du Bulletin salésien (juin 1878), il invitait à le prier, et il affirmait avec une conviction prophétique: «dans peu de temps, il sera certainement élevé sur les autels». Même si ces paroles furent dites aussitôt que se répandit la nouvelle de la mort du Pape, elles témoignent néanmoins de la sensibilité spirituelle qui unissait un saint à un autre saint.

Tout bien réfléchi, le délai d'un siècle n'était pas de trop pour l'étude d'un pontificat couvrant 32 années, en des temps très difficiles.

Dès à présent, nous vous remercions, Bienheureux Père, pour la joie que vous causerez à la Famille salésienne en glorifiant le Pape Pie IX. Notre préparation et notre participation seront ferventes et intenses.

J'implore votre bénédiction apostolique sur toute la Famille salésienne, tandis que je me professe, de votre Sainteté, le serviteur très dévoué,

Don Egidio VIGANÒ

5.4 Décrets pour la béatification des Martyrs salésiens Mgr Versiglia et le P. Caravario

Avec un certain retard nous publions une traduction française des «Brefs» pontificaux promulgués à l'occasion de la béatification des martyrs salésiens Mgr Luigi Versiglia et le Père Callisto Caravario. Ces deux documents sont parvenus récemment, dans leur version originale latine, à notre maison généralice.

Bref «Maiorem hac dilectionem» pour la béatification de Mgr Luigi Versiglia.

«Nul ne peut avoir d'amour plus grand que de donner sa vie pour ses

amis» (Jn 15,13). Ces paroles du Seigneur, qui «est mort pour tous» (2 Cor. 5,15), en confirmant ses enseignements par ses exemples, peuvent s'appliquer, de façon particulière, aux saints pasteurs qui, sur les traces du Christ, ont rempli leur mission avec un zèle infatigable et «ont donné leur vie» pour leurs ouailles. Notre Mère la Sainte Église, indéfectible nourricière des vertus, se glorifie à bon droit de ses enfants qui ont triomphé dans leur mort. Parmi eux se trouve Luigi Versiglia, évêque, qui a fécondé de son sang la terre chinoise.

Né le 5 juin 1873, au village d'Oliva Gessi, dans le diocèse de Tortone, il fut reçu comme élève dans le principal institut de la Congrégation de Saint François de Sales à Turin. Il n'avait pas la moindre idée du choix de vie qu'il aurait fait à l'avenir. Il fut condisciple de Luigi Orione.

L'exemple des vertus de saint Jean Bosco, qui vivait encore à cette époque, et l'esprit missionnaire qui animait la communauté salésienne, décidèrent le jeune Luigi Versiglia à s'inscrire dans cette Congrégation, où il fit la profession perpétuelle, en 1899, entre les mains du Bienheureux Michel Rua. Il fit les études de philosophie, à Rome, à l'Université Grégorienne, tout en s'exerçant à l'ascèse spirituelle et aux premières activités apostoliques parmi les jeunes. Ordonné prêtre en temps

voulu, il fut désigné pour être maître des novices à Genzano. Dans l'exercice de cette charge, il dirigea merveilleusement l'âme des novices dans la pratique de la vie spirituelle, les préparant aux tâches sacerdotales et les enflammant d'ardeur apostolique.

Mais il rêvait des missions. Finalement il obtint ce qu'il désirait: le Bienheureux Michel Rua l'envoya en Chine, avec quelques compagnons, travailler dans le champ du Seigneur. Luigi commença son activité missionnaire dans la ville de Macao où il fit grandement progresser la communauté des fidèles. Il s'occupa spécialement des lépreux et fut appelé «le père des orphelins».

Quand, en 1918, le Vicariat Apostolique de Shiuchow fut confié, par le Saint-Siège, à la Société salésienne, Luigi Versiglia fut nommé, à son corps défendant, Vicaire Apostolique. Le 9 janvier 1921, il fut consacré Évêque.

Dans son nouveau champ d'apostolat, il se montra le vrai pasteur, tel que le décrivent l'Évangile et les lettres de saint Paul. Il fut en effet l'homme simple et bon, ouvert aux nécessités des autres, père et frère plus que recteur de ses confrères, énergique et décidé dans ses entreprises, infatigable dans son travail, bref, le vrai bon pasteur qui nourrit de piété intérieure son activité extérieure et ne cherche que la gloire de Dieu et la diffusion de son règne

dans le monde.

Les heureux résultats ne se firent pas attendre: le nombre des chrétiens tripla, les oeuvres religieuses et sociales se multiplièrent et le séminaire fut fondé. Luigi, n'épargnant pas sa peine, visitait, nonobstant de très graves difficultés politiques, tous ses postes de missions. Sa barque, souvent transformée en habitation, en chapelle, en chaire de vérité, était l'image de l'Église qui vogue sur les flots d'une mer houleuse.

Cet homme, entièrement voué à l'action, s'appliqua, surtout dans les dernières années de sa vie, à la contemplation, à l'union à Dieu, à la prière habituelle, à la pénitence.

Se préparant au martyre, il dit un jour à ses confrères: «Si Dieu désire une victime pour le bien de la mission, me voici, je suis prêt». Le 25 février 1930, tandis qu'il voyageait en barque avec son confrère Callisto Caravario et quelques autres personnes, dont trois jeunes filles, pour se rendre à la mission de Lin Chow, il fut capturé par les pirates. Ceux-ci, animés de mauvais desseins, voulaient abuser des filles, mais Luigi et son confrère s'efforcèrent, de toutes manières, de les en empêcher. Luigi fut d'abord roué de coups de bâton par les bandits, puis tué d'une balle de plomb. Le bon pasteur, à la suite du Christ, n'a pas hésité à affronter la mort pour ses ouailles.

Après cette mort sanglante, la nouvelle du martyr que l'intrépide évêque avait subi se répandit partout. L'autorité ecclésiastique ordonna alors d'introduire le procès au Vicariat Apostolique de Schiuchow; ensuite, conformément aux lois en vigueur, Pie XII, le 13 juin 1952, signa de sa main la désignation d'une commission pour l'introduction de la cause. Aussitôt, dans les curies de Xianggang (Hong Kong) et de Turin, commencèrent les procès dont la valeur juridique fut reconnue par décret de la Congrégation des Rites, le 5 juillet 1963. Respectant l'ordre voulu par le Droit, la Congrégation pour les Causes des Saints commença la discussion sur le martyr de ce Serviteur de Dieu et de son confrère Callisto Caravario.

Le cardinal Francesco Carpino, rapporteur de la cause, dans l'Assemblée ordinaire qui eut lieu en 1976, posa la question: appert-il qu'il y a eu martyr, ses causes sont-elles prouvées, des miracles ont-ils été obtenus? Paul VI, après avoir reçu le rapport, déclara, le 13 novembre 1876, que le martyr et sa cause étaient prouvés.

Au vu du rapport, présenté par la Congrégation pour les Causes des Saints, Nous avons dispensé des prescriptions du canon 2116, 2 du C.I.C. et avons fixé le jour où se célébrerait la béatification solennelle des deux martyrs.

Ce jour-là, au cours de la cérémonie, qui se déroula place Saint-Pierre, Nous avons prononcé la formule suivante: « Accueillant les vœux de Notre Frère Jean-Baptiste Cheng-chung, Évêque de Hong Kong, et de beaucoup d'autres de nos Frères dans l'épiscopat, ainsi que de nombreux fidèles, après avoir consulté la Congrégation pour les Causes des Saints, en vertu de Notre Autorité Apostolique, Nous accordons la faculté que les Vénérables Serviteurs de Dieu, Luigi Versiglia et Callisto Caravario, soient dorénavant appelés du nom de Bienheureux et que leur fête se célèbre chaque année le 25 février, anniversaire de leur martyr, dans les lieux et selon les modalités fixées par le droit. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit».

Après avoir prononcé l'homélie d'usage sur la vie des deux martyrs et sur leurs vertus, Nous-même parmi les premiers les avons vénérés et invoqués avec grande piété.

Les dispositions prises par cette lettre seront valides pour toujours. Que rien ne soit fait qui s'y oppose.

Donné à Rome, près St. Pierre, sous le sceau du Pêcheur, le 13 mai de l'année 1983, cinquième de notre Pontificat.

Ioannes Paulus II

Bref «Maximum amoris» pour la béatification du Père Callisto Caravario.

La plus grande preuve d'amour de Dieu est le martyr. Dans ce sens le Concile Vatican II a déclaré: «Le martyr, par lequel le chrétien est assimilé à son Maître acceptant librement la mort pour le salut du monde, se conformant à lui par l'effusion du sang, est estimé par l'Église comme le don le plus haut et la preuve suprême de l'amour. (Lumen Gentium 42).

Callisto Caravario est digne de cet éloge à l'instar de nombreux autres témoins intrépides du Christ. Callisto fut le confrère de Luigi Versiglia, son associé dans l'apostolat missionnaire, son compagnon de combat et de gloire.

Callisto est né le 8 juin 1903 à Cuorné, dans le diocèse de Turin. Fils d'ouvrier, il était d'humble condition. Après avoir été élève des Salésiens à Turin, il s'inscrivit à leur Congrégation. En 1919, il se donna à Dieu par la profession religieuse. Il poursuivit alors ses études classiques et philosophiques, en commençant déjà à s'occuper des enfants et des adolescents.

Il désirait propager le nom chrétien en Chine. Il y fut envoyé, encore clerc, en 1924. Il se consacra à l'évangélisation, d'abord à Shanghai, puis quand les religieux furent expulsés de cette ville, dans l'île de Timor. Là, avec beaucoup de dévouement et de charité, il

s'occupa de l'éducation des orphelins. Après les études de théologie à Canton, il fut ordonné prêtre en 1929 par Mgr Versiglia qui l'envoya aussitôt à la mission de Lin Chow. En peu de temps, il conquiert le cœur des chrétiens par sa prière constante, le zèle des âmes et la pureté de sa vie.

Au début de l'année 1930, il se rendit à la ville de Schiuchow, pour y prendre Mgr Versiglia, le conduire dans son village de Lin Chow pour la visite pastorale. Dans la barque qui les menait à Lin Chow, il y avait plusieurs personnes, parmi lesquelles trois jeunes chrétiennes. Le 25 février vers midi, l'angelus venait à peine d'être récité, quand la barque fut arraisonnée par des pirates. L'évêque et le P. Callisto courageusement voulurent protéger les filles contre ces hommes aux intentions trop évidentes. Ils furent d'abord roués de coups de bâton, puis traînés sur la rive et tués.

Au témoignage des personnes qui se trouvaient dans la barque, Callisto, suivant en cela l'exemple de son évêque, supporta tout patiemment, ne pensant qu'à Dieu et préférant à sa propre vie la défense de la chasteté.

Le témoignage que L. Versiglia et C. Caravario rendirent de cette manière «rappelle encore aux hommes d'aujourd'hui, comme nous l'avons dit au jour de la cérémonie de leur béatification solennelle, la bonté et la valeur exceptionnelle de cette vertu. Sa défense, ainsi que le respect et la promotion de la vie humaine, méritent que l'on

risque sa vie».

Callisto et Luigi Versiglia aussitôt après leur mort furent considérés comme des martyrs et proclamés comme tels. Concernant la cause de la mort, un procès fut ouvert, par ordre du Vicariat de Schiuchow, en 1934 et 1935. Les pièces du procès furent transmises à Rome, accompagnées de nombreuses lettres demandant la béatification. Observant toutes les prescriptions du droit, Pie XII, le 13 juin 1952, approuva personnellement la composition d'une commission chargée d'assurer l'introduction de la cause. Les procès fixés par le Siège Apostolique se déroulèrent ensuite près les Curies ecclésiastiques de Xianggang, (la ville appelée communément Hong Kong), au cours de l'année 1953, et de Turin de 1953 à 1957. Leur validité juridique a été reconnue par un Décret de la Sacrée Congrégation des Rites, émané le 5 juillet 1963.

Ensuite, conformément au déroulement juridique d'une cause, la discussion sur le martyr de Callisto Caravario et de L. Versiglia commença près la Congrégation pour les Causes des Saints, dans une première réunion, dite des Prélats officiels et des Pères Consultants, le 3 février 1976, puis le 11 mai de la même année, dans la réunion plénière des Cardinaux. Au cours de cette dernière, le Cardinal Francesco Carpino, rapporteur de la cause, proposa le doute: Le martyr est-il prouvé, et la cause du martyr est-elle sûre; les miracles sont-ils certains? Les Cardinaux

votèrent. Rapport complet fut transmis, le 5 août 1976, au Souverain Pontife Paul VI, lequel, après avoir attentivement examiné les votes des Cardinaux, déclara, le 13 novembre de la même année, que le martyr était sûr et sa cause certaine.

Tenant compte du rapport de la Congrégation pour les Causes des Saints, Nous avons accordé dispense des prescriptions du can. 1116 §2 du code de droit canonique et avons fixé la date de la béatification solennelle des deux martyrs. C'est pourquoi, aujourd'hui, en la place Saint-Pierre, nous avons prononcé cette formule: «Accueillant les vœux de notre Frère Jean-Baptiste Cheng-chung, Évêque de Hong Kong et de beaucoup d'autres de nos Frères dans l'épiscopat, ainsi que de nombreux fidèles, après avoir consulté la Congrégation pour les Causes des Saints, en vertu de Notre Autorité apostolique, Nous permettons que les Vénérables Serviteurs de Dieu, Luigi Versiglia et Callisto Caravario, soient dorénavant appelés du nom de Bienheureux et que leur fête se célèbre chaque année, le 25 février, date anniversaire de leur martyr, dans les lieux et selon les modalités fixées par le droit. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit».

Après avoir prononcé l'homélie d'usage sur la vie et les vertus des deux martyrs, Nous-même, parmi les premiers, les avons vénérés et invoqués avec grande piété.

Les dispositions prises par la présente lettre seront valides pour toujours. Que rien ne soit fait qui s'y oppose.

Donné à Rome, près Saint Pierre, sous le sceau du Pêcheur, le 13 mai de l'année 1983, cinquième de notre Pontificat.

Ioannes Paulus II

5.5 Nouveaux Évêques salésiens

À très bref intervalle, deux nouveaux Évêques salésiens viennent d'être nommés. Voici quelques précisions sur leur curriculum vitae.

1. *Mgr Walter de AZEVEDO, Évêque coadjuteur de São Gabriel de Cachoeira.*

Le 22 mai 1986, l'Osservatore romano publiait la nomination de Mgr Walter de Azevedo comme évêque coadjuteur du diocèse de São Gabriel de Cachoeira (Brésil).

Mgr de Azevedo est né à São Paulo (Brésil), le 8 mai 1926. Après ses études secondaires, il entra au noviciat de Pindamonhangaba, où il émit ses premiers vœux, le 31 janvier 1944. Il fut ordonné prêtre à São Paulo le 8 décembre 1953. Il conquiert ensuite le titre de licencié en pédagogie à Lorena, puis fréquenta à Rome les facultés de missiologie des Universités Grégorienne et Urbanienne et obtint le doctorat.

Durant plusieurs années, il assu-

ma la charge de coordonnateur de la pastorale des jeunes dans la province salésienne de São Paulo. Transféré à la province missionnaire de Manaus, il continua à s'occuper de la pastorale des jeunes, même quand il devint directeur de la Maison de Porto Velho.

En 1979, il fut nommé provincial de la province de Manaus.

Ce mandat terminé, il vint, voici quelques mois à peine, à la maison généralice, pour être affecté au Département des missions.

2. *Mgr José Carmen DI PIETRO, Évêque de Sosonate*

En date du 2 juin 1986, le Saint-Père a nommé Évêque du nouveau diocèse de Sonsonate (El Salvador) le Père José Carmen Di Pietro, provincial des maisons d'Amérique Centrale.

Mgr Di Pietro est d'origine italienne. Il est né à Foggia, dans les Pouilles, le 3 septembre 1928. Après ses études dans les juvénats missionnaires de Bagnolo Piemonte et d'Ivrea, il entra au noviciat de Chieri-Villa Moglia et fit sa première profession en 1948.

Envoyé très tôt en Amérique Centrale, il y suivit les cours de théologie et fut ordonné prêtre à Guatemala, le 21 septembre 1957. Inscrit à l'Université Pontificale Salésienne (UPS) de Rome, il y conquiert les titres de licencié en

philosophie et en théologie, puis fut appelé à diriger le scolasticat de San Salvador. Par après, il fut chargé de la paroisse salésienne de Panama, puis devint directeur de la maison provinciale à San Salvador.

Depuis 1980, il était provincial d'Amérique Centrale.

5.6 Présidence confédérale des Anciens Élèves de Don Bosco.

Nous publions le décret par lequel le Recteur majeur, en date du 14 juin 1986, a confirmé le Dr. Joseph CASTELLI dans la charge de président de la Confédération mondiale des Anciens Élèves de Don Bosco.

Prot. N. 86/672

DÉCRET

Nous, Egidio VIGANÒ, Recteur majeur de la Société salésienne de St. Jean Bosco, - en application de l'art. 14a des Statuts de la Confédération mondiale des Anciens Élèves de Don Bosco, - après avoir pris connaissance des résultats des élections confédérales, - et en dérogation à l'art. 15b des mêmes Statuts, - en vertu des facultés accordées par Son Éminence le Cardinal Eduardo Pironio, Président du Conseil Ponti-

fical pour les Laïcs, dans sa lettre du 12 juin 1986, Prot. 1106 - 86 - A.E.C. - 17, - et pour les raisons reconnues valides dans cette même lettre, - après une consultation individuelle des membres du Bureau de la Présidence Confédérale et un résultat positif,

NOUS RENOUVELONS LE MANDAT

du Docteur JOSEPH CASTELLI à la présidence confédérale des Anciens Élèves de Don Bosco pour six ans, avec tous les pouvoirs attenants à cette charge, et ce, à partir du 14 juin 1986.

En remerciant de tout coeur les membres élus du Bureau de la Présidence Confédérale pour leur généreuse collaboration passée et à venir, je leur présente, ainsi qu'au Président, mes voeux de succès, notamment pour les prochaines célébrations du CENTENAIRE de la mort de St. Jean Bosco, et pour un développement toujours plus fécond de la mission des Anciens Élèves salésiens dans le monde.

Donné à Rome, le 14.VI.1986

Père Egidio VIGANÒ
Recteur majeur
de la Société salésienne
de Saint Jean Bosco

Père Francesco Maraccani
Secrétaire général

5.7 Confrères défunts 1986 (2e liste)

«La foi au Ressuscité soutient notre espérance et maintient vivante la communion avec nos frères qui reposent dans la paix du Christ. Ils ont dépensé leur vie dans la congrégation et plusieurs ont souffert même jusqu'au martyre par amour du Seigneur... Leur souvenir nous encourage à poursuivre notre mission dans la fidélité» (Const. 94).

NOM	LIEU DU DÉCÈS	DATE	ÂGE	PROV.
P ACHILLI Antonio	Roma	3-05-86	77	IRO
P ARAUJO Manoel	Timtanta-Pernambuco	6-04-86	78	BRE
P BARUCQ André	Lyon	16-05-86	86	FLY
P BISINELLA Giovanni	Bassano del Grappa	22-04-86	77	IME
L CAMEJO Jacinto	General Pirán	19-04-86	87	ALP
L CARBONE Michele	Bari	17-06-86	89	IME
P CARREÑO José <i>fut provincial durant 7 ans</i>	Pamplona	29-05-86	80	SBI
P CORTES Paulo Emillio	Cali	15-05-86	72	COM
L DE GREGORIO João	São Paulo	5-06-86	60	BSP
P ERDŐ Francesco	Varazze	22-03-86	91	ILT
L ESCOBAR Juan	Guatemala	14-03-86	74	CAM
P FANZOLATO José Adolfo	Ferré	1-06-86	74	ARO
L FERNÁNDEZ BOLAÑO José A.	(Bata Guinea Eq.)	10-06-86	34	SMA
P FLEMING William	Melbourne	6-05-86	53	AUL
P FURTADO Benedict	Bombay	13-06-86	55	INB
L FUSI Giuseppe	Nazareth (Israele)	6-04-86	82	MOR
L GALLO Pietro	Roma	24-03-86	65	IRO
P GILIBERTI Giuseppe	Torino	10-05-86	69	ISU
P HEBRANT Noël	Marche-en-Famenne	14-03-86	77	BES
P KARLINGER Franz	Hartberg	1-04-86	74	AUS
P KOCH Otto	Buxheim	22-02-86	85	GEM
P LANCONI Lancino	Genova	20-04-86	69	ILT
L LARA Juan Bautista	Santiago	2-04-86	78	CIL
P LEDVINKA Jan	Kneždub	3-04-86	56	CEP
P LEHAEN Mathieu	Houthalen	1-04-86	86	AFC
L MACCARIO Cesare	Torino	29-05-86	85	ISU
P MANHARD Thomas	Benediktbeuern	15-04-86	71	GEM
P MARUCCI Matteo	Taranto	12-05-86	63	IME
P MATTAM Thomas	Shillong	16-06-86	56	ING

NOM	LIEU DU DÉCÈS	DATE	ÂGE	PROV.
P MENACHERRY Varghese	Cochin	6-05-86	56	INK
P MILANA Gaetano	Palermo	16-01-86	70	ISI
P MORA Giovanni	Borgomanero	14-05-86	73	INE
P MOTTA Giovanni	Varazze (Italia)	2-06-86	68	MOR
L MUNZI Luigi	Torino	19-05-86	84	ICE
L MURARO José Antonio	São Leopoldo (Rio Grande)	2-03-86	89	BPA
P O'NEILL William	London	16-05-86	74	GBR
P ORLANDI Renato	Zurigo (Svizzera)	2-06-86	62	INE
P PENNISI Gregorio	Catania	22-05-86	79	ISI
P PERKUMAS Antonio	Caracas	31-01-86	76	VEN
L PULITI Felice	Roma	27-04-86	77	IRO
P RICHARD Albert	Liège	14-04-86	69	BES
L RIEGER Franz	Helenenberg	30-04-86	82	GEK
L SIOLI Francesco	Sesto San Giovanni	24-04-86	81	ILE
P SKOCZYLAS Jozef Zbigniew	Cieszyn	14-03-86	52	PLS
P STELLA Giuseppe	Cuneo (Italia)	26-04-84	76	SUE
P STUHEC Franc	Opicina (Trieste)	22-05-86	73	JUL
P SUITNER Karl	Linz	21-03-86	80	AUS
P SVEC Alois	Modlany	28-03-86	56	CEP
P WIERA Stanisław	Lublin	30-05-86	51	PLS

